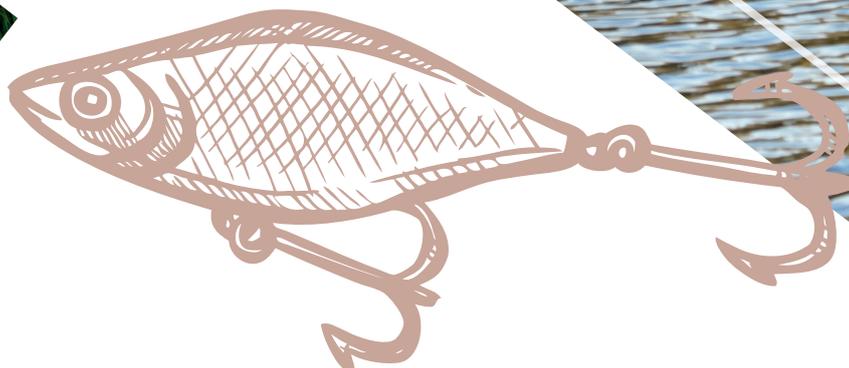


RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019

FÉDÉRATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

ASSOCIATION LOI 1901 - CARACTÈRE D'UN ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ
PUBLIQUE - AGRÉÉE AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.





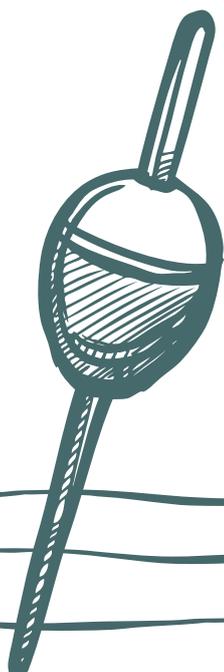
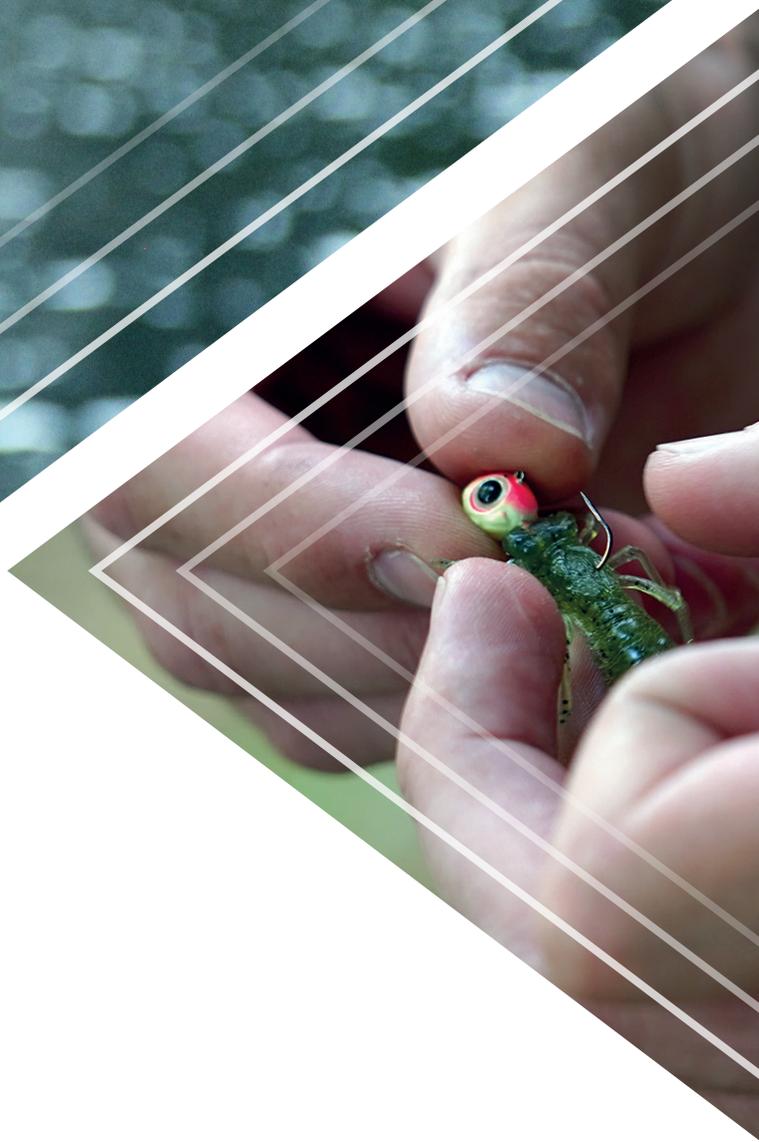
SOMMAIRE



| | |
|--|-----------|
| ◆ Présentation institutionnelle | 5 |
| Présentation de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne et fonctionnement | 6 |
| Organisation des ressources humaines | 8 |
| Réunions et participations du Conseil d'Administration et du Bureau | 10 |
| Réunions et participations des salariés | 11 |
| Réhabilitation des locaux de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne | 13 |
| ◆ Gestion administrative et Dossiers juridiques | 17 |
| Gestion administrative | 18 |
| Dossiers juridiques | 19 |
| ◆ Animation, Promotion et Communication | 23 |
| Les interventions en milieu scolaire | 24 |
| Ateliers pêche nature | 25 |
| Stages de pêche | 25 |
| Critérium jeunes pêcheurs | 26 |
| Les salons | 27 |
| Chroniques France Bleu Limousin | 30 |
| Communication | 31 |
| ◆ Activités techniques et Développement | 41 |
| Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques | 42 |
| Études et Travaux 2019 | 45 |
| Organisation et réalisation de pêches à l'électricité | 48 |
| Gestion halieutique et piscicole | 49 |
| Sentinelles des cours d'eau | 54 |
| Garderie | 54 |
| Vidanges | 55 |
| ◆ Bilan des empoisonnements | 57 |
| Les empoisonnements en 2019 | 58 |
| Bilan global 2019 | 60 |
| ◆ Bilan financier | 63 |
| La vente des cartes | 64 |
| Bilan annuel des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ... | 68 |
| Bilan financier de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne | 68 |
| ◆ Documents financiers exercice 2019 | 73 |



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Ce rapport, retraçant toutes les actions et missions réalisées par la Fédération durant l'année 2019 est un « bilan » rédigé pour donner un aperçu global des nombreuses activités de l'année écoulée.

Pour introduire ce rapport, nous réalisons une présentation des hommes et des femmes, agissant pour la Fédération, salariés comme élus. Enfin, avant de présenter un bilan détaillé de chacune des activités de la Fédération, un récapitulatif des réunions et commissions dans lesquelles la Fédération est partie prenante est présenté.

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION ET FONCTIONNEMENT

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association Loi 1901, qui a le caractère d'un établissement d'utilité publique. Elle est chargée par le code de l'environnement de missions d'intérêt général. Fin 2017, elle a obtenu le renouvellement de son agrément au titre de la protection de l'environnement.

Les missions de la Fédération

La Fédération a pour principales missions :

- ◆ le développement et la promotion du loisir pêche ainsi que du tourisme pêche ;
- ◆ la protection des milieux aquatiques, ainsi que la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- ◆ l'éducation des jeunes populations au respect de l'environnement.



Le Bureau fédéral en plein travail.

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



Les compétences de la Fédération

Les missions incombant à la Fédération définissent les compétences qui lui sont attribuées :

- ◆ **valorisation de secteurs de pêche, aménagements** : rédaction du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (*SDDL*), parcours labellisés, parcours spécifiques, aires de pêche sécurisées, mises à l'eau... ;
- ◆ **connaissance des milieux** : élaboration et mise en place d'un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (*PDPG*) : diagnostic des milieux et propositions d'actions pour remédier aux perturbations ; études, pêches d'inventaires... ;
- ◆ **actions sur le milieu** : continuité écologique, repeuplements, restauration et installation de frayères, aide financière aux syndicats de rivière, emploi d'une équipe en réinsertion sociale chargée de travaux d'entretien ;
- ◆ **promotion, information, éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité** : ateliers pêche nature, stages, interventions scolaires, critérium jeunes pêcheurs, actions de communication, salons... ;
- ◆ **consultation pour avis** : sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte aux milieux aquatiques... ;
- ◆ **surveillance du domaine piscicole** : gardes-pêche, suivi sécheresse, réseau sentinelle.

Composition du Conseil d'Administration et du Bureau Fédéral

Le Conseil d'Administration a pour vocation de définir et de mettre en place la politique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique. Il se compose de treize administrateurs dont voici les fonctions :



Paul DUCHEZ
Président



Daniel EUDENBACH
1^{er} Vice-Président



Pierre MARC
2^{ème} Vice-Président



Jean-Christophe BOIREAU
Secrétaire



Marc DRUTEL
Trésorier



Nicole BERGER
Membre



Pierre DUBRAC
Membre



Jean TINLOT
Membre



Bruno TOURNOIS
Membre



Alain FOUGERAS
Membre



Jean-Marc CHABASSIER
Membre



Guy MONNERAUX
Membre



Philippe LAURENT
Membre

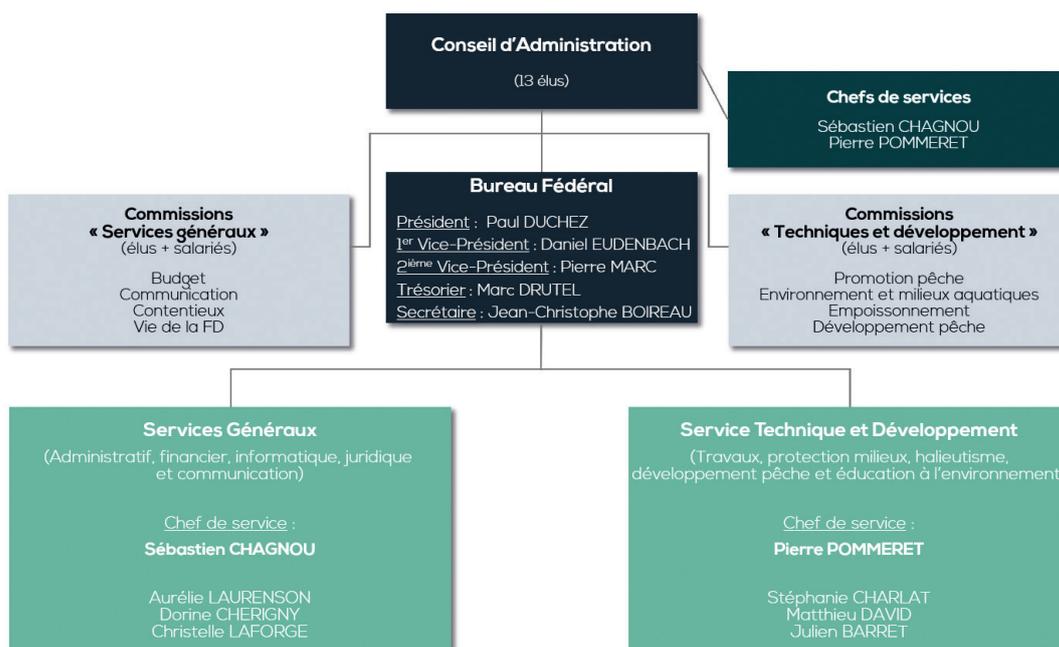


PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Fonctionnement de la structure

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation début 2018, les différentes activités de la Fédération sont organisées autour de deux services. Les deux chefs de services supervisent le bon fonctionnement de la structure, accompagnés dans leurs fonctions par des commissions thématiques régulières.



Composition de l'équipe fédérale

Une équipe dynamique et polyvalente de huit professionnels :



SERVICES GÉNÉRAUX

Administratif, juridique, communication, informatique & gestion comptable.

Sébastien CHAGNOU

Chef des Services Généraux



Aurélie LAURENSON

Chargée de Communication,
relation AAPPMA & accueil



Dorine CHERIGNY

Chargée de Communication, gestion
administrative & facturation



Christelle LAFORGE

Agent d'entretien

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



SERVICE TECHNIQUE & DÉVELOPPEMENT

Gestion halieutique & piscicole, CTMA, développement pêche, animation & acquisition de connaissances.

Pierre POMMERET

Chef du Service Technique & Développement



Stéphanie CHARLAT

Responsable Technique



Matthieu DAVID

Chargé de Missions Techniques



Julien BARRET

Animation & Développement

Recrutement

◆ Service Technique et Développement

En 2019, le Service Technique et Développement a reçu plusieurs stagiaires dans le cadre de leur cursus scolaire ou de leur formation professionnelle.

• Stages d'observation en milieu professionnel du cursus de 3^{ème} :

Ces stages en « entreprise » sont obligatoires pour les élèves de 3^{ème}. Ce sont des stages d'observation dont l'objectif est d'aider les jeunes à confirmer ou non leur choix d'orientation pour leur vie future. C'est pour eux une première prise de contact avec le monde professionnel et son environnement.

Ces stages s'effectuent sur une période maximale de cinq jours et confèrent aux stagiaires un statut d'observateur sur l'activité de la structure accueillante. Deux jeunes passionnés par la pêche et les milieux aquatiques, et curieux de découvrir les missions de la Fédération, ont été accueillis sur l'année 2019 : Thomas FAUBERT du 7 au 11 janvier 2019 et Jean BRONDEL-BESSETTE du 12 au 15 novembre 2019.

• Stage dans le cadre d'un Master 2 « Valorisation du patrimoine et développement territorial » - durée de six mois :

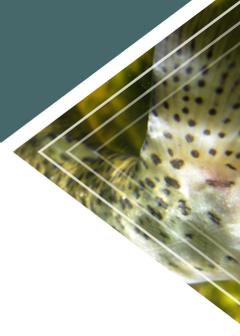
Dans le cadre de la rédaction du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) et notamment pour introduire le diagnostic nécessaire à son élaboration, il a été décidé de recruter une stagiaire sur une durée de six mois. Dans le cadre de sa formation professionnelle, Lola BERNARD a intégré l'équipe fédérale de février à août 2019 en qualité de stagiaire. Elle est intervenue notamment sur les domaines du développement et du tourisme pour évaluer la situation et proposer des leviers de valorisation et de développement du tourisme pêche en Haute-Vienne.

• Recrutement en Contrat à Durée Déterminée - durée de quatre mois :

Dans la continuité de son stage professionnel et au vu du travail fourni et restant à faire pour l'intronisation du SDDLDP, le choix a été fait d'embaucher Lola BERNARD en CDD pour une durée de quatre mois. De septembre à décembre 2019, Lola est venue en renfort du Chef du Service Technique et Développement pour mener à bien le projet final de rédaction du SDDLDP.



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



Formation du personnel

◆ Services Généraux

Sébastien CHAGNOU a participé à quatre journées de formation à Libourne (*les 21, 22, 28 et 29 octobre 2019*) relatives au management et aux ressources humaines afin de se perfectionner dans les missions qu'il assure en tant que Chef des Services Généraux.

RÉUNIONS ET PARTICIPATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Réunions internes et commissions

- ◆ le Bureau s'est réuni de manière régulière tout au long de l'année ;
- ◆ le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 2019 ;
- ◆ deux réunions des Présidents se sont tenues le 29 juin & le 19 octobre 2019 ;
- ◆ une commission « Communication » a été menée le 11 septembre 2019 ;
- ◆ une commission « Empoisonnement » a été menée le 24 juillet 2019 ;
- ◆ une commission « Offres de Pêche » dans le cadre du SDDL P a été menée le 16 mai 2019 ;
- ◆ sept réunions de bassins se sont déroulées du 19 août au 12 septembre 2019 ;
- ◆ la réunion annuelle des gardes-pêche s'est tenue le 2 mars 2019.

Réunions externes

- ◆ les élus ont participé à de nombreuses reprises à différentes commissions externes auxquelles la Fédération prend part : comité de pilotage (*COPIL*), comité technique (*COTECH*), conseils d'administration, commissions, etc. Ces réunions sont notamment en rapport avec les dossiers relatifs à Saint-Pardoux, à Vassivière, à la Vienne, au lac d'Uzurat, aux lacs de barrages, à la promotion de la pêche pour les jeunes, etc. ;
- ◆ les élus représentent la Fédération dans les multiples réunions du Club Halieutique Interdépartemental (*CHI*), de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, de la Préfecture, des Mairies, du Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (*CoDERST*), des *COPIL* des syndicats de rivière, de l'Association Régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine et la liste n'est pas exhaustive.

Mandats complémentaires

- ◆ le Président, Monsieur Paul DUCHEZ est membre élu au Bureau de la Fédération Nationale pour la Pêche en France ;
- ◆ le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Daniel EUDENBACH est secrétaire de LOGRAMI et également délégué pour la Haute-Vienne au Club Halieutique Interdépartemental ;
- ◆ le Trésorier, Monsieur Marc DRUTEL est Président du Comité Départemental de la Haute-Vienne de la Fédération Française des Pêches Sportives.



RÉUNIONS ET PARTICIPATIONS DES SALARIÉS

Présence et/ou avis techniques

◆ Auprès des services de l'État

- les nombreux travaux et projets de restauration de la continuité menés par la FDAAPPMA 87 se heurtent parfois à des « lourdeurs » administratives. L'année 2019 fut l'occasion d'échanger, avec les services de l'état (*DDT et OFB*) et les bureaux d'études régulièrement sollicités, lors d'une réunion de terrain ; une concertation qui a permis de confronter les avis de chacun, et d'envisager les futurs projets sereinement ;
- signalements et remontées des informations des pêcheurs auprès des services de police de l'eau : suspicion de pisciculture non agréée sur la Couze, pollution récurrente sur l'Auzette, pollution potentielle sur la Benaize, etc.

◆ Auprès des collectivités piscicoles

- Assemblée Générale de la FDAAPPMA 87 ;
- réunions des Présidents d'AAPPMA ;
- sept réunions de bassins avec les AAPPMA ;
- Journées Techniques Nationales organisées par la FNPF ;
- réunions des gardes-pêche particuliers ;
- réunion avec l'AAPPMA de Razès pour préparer un programme d'actions sur la Couze amont.



Présentation lors des Journées Techniques Nationales à Paris.



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

◆ **Auprès des structures partenaires de la Fédération**

- commission « Offres de pêche » dans le cadre du SDDLPL ;
- participation aux vidanges des plans d'eau de Saint-Paul (*commune*) et des Vaseix (*Département*) ;
- journée de formation des élus organisée par les coordonnateurs du Contrat Vienne amont : présentation sur le terrain des travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Chaud, intérêt, objectif ;
- comité de pilotage relatif à la mise en place du dispositif « Trame verte et bleue » sur le bassin de la Briance ;
- réunion de concertation au sujet de la restauration de la continuité écologique sur le plan d'eau de Saint-Germain-les-Belles ;
- comité de pilotage sur le devenir du site du Gué Giraud suite à l'effacement du barrage ;
- réunion de préparation à la prochaine vidange du plan d'eau communal de Châteauneuf-la-Forêt, en présence des élus, des services techniques communaux et de la Direction Départementale des Territoires (*DDT*) ;
- visite de l'usine de production EDF du Mazet, à Peyrat-le-Château ;
- réunion de restitution par LOGRAMI des études et suivis sur les poissons migrateurs ;
- conférence sur la Moule perlière par Limousin Nature Environnement ;
- participation aux Assises Régionales de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine ;
- présentation officielle de l'Atlas des poissons du Limousin, par la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze et la FDAAPPMA 19 ;
- restitution de l'étude « Hydrologie Milieux Usages Climat » portée par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (*SABV*).

◆ **Auprès des propriétaires privés**

- présence à la réception des travaux pour la nouvelle passe à poissons du seuil de Montintin, en rive gauche de la Vienne.



Visite de l'usine de production EDF du Mazet à Peyrat-le-Château.

PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



Avec les administrations, collectivités et établissements publics

Pour l'année 2019, la FDAAPPMA 87 a été présente à de nombreuses réunions auprès des instances en charge de la pêche, du développement touristique ou de la qualité des milieux aquatiques, telles que :

- ◆ CoDERST et au CoDERST restreint ;
- ◆ comité sécheresse auprès des services de la préfecture (DDT) ;
- ◆ conférence de bassin relative à l'accord cadre de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) ;
- ◆ gestion de crise sécheresse avec le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) ;
- ◆ participation au groupe étangs ;
- ◆ contrat de Cohésion Territoriale du pays Monts et Barrages ;
- ◆ réunions relatives au plan de gestion du lac de Saint-Pardoux et au développement du tourisme pêche ;
- ◆ réunions relatives au plan de gestion du lac de Vassivière et au développement du tourisme pêche ;
- ◆ réunions relatives au plan d'eau de La Pouge avec le Conseil départemental ;
- ◆ réunions relatives au plan d'eau d'Uzurat avec la Mairie de Limoges ;
- ◆ réunions relatives aux barrages avec EDF ;
- ◆ réunions avec les syndicats de rivière ;
- ◆ comme chaque année à l'automne, la Fédération et les services de la DDT se sont réunis pour mettre au point la réglementation de la pêche en Haute-Vienne pour l'année 2020 : dates d'ouvertures, quotas, parcours spécifiques (*carpe, loisirs, graciation, etc.*), autant de sujets discutés et sur lesquels la Fédération a fait valoir ses arguments pour faciliter et pérenniser la pratique de la pêche dans le département.

Avec les acteurs touristiques du département

Dans une démarche de développement du tourisme pêche, la Fédération a rencontré les acteurs du tourisme dans le département de la Haute-Vienne à de nombreuses reprises en 2019 :

- ◆ réunion avec le réseau Gîtes de France (*Haute-Vienne*) dans le cadre des qualifications « hébergement pêche » ;
- ◆ réunions avec les Offices de Tourisme ;
- ◆ information et formation des potentiels hébergeurs souhaitant recevoir la qualification « hébergement pêche » ;
- ◆ pré-visites, visites et remises de qualification « hébergement pêche » auprès des hébergeurs, en collaboration avec les Offices de Tourisme concernés et l'Association Régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine ;
- ◆ stand commun avec Haute-Vienne Tourisme et l'Office de Tourisme du Lac de Vassivière sur le Carrefour National Pêche et Loisirs.

RÉHABILITATION DES LOCAUX DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE 87

Dans le cadre de la réorganisation structurelle de la Fédération, il a été entrepris fin 2017 un projet de réhabilitation du siège de la FDAAPPMA. En effet, l'organisation des bureaux dans son ancienne configuration n'était plus en phase avec la réorganisation structurelle.

Ainsi, pour optimiser le fonctionnement et rendre plus identitaire et accueillant les locaux, la Fédération a décidé en 2018 de confier le dossier de cette réhabilitation à un cabinet d'architecte, sélectionné suite à une consultation restreinte, le cabinet Hervé PAUGNAT.



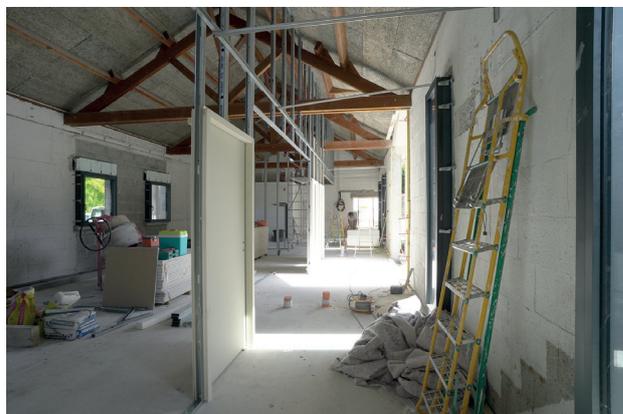
PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Les grandes lignes de cette réhabilitation consistent en :

- ◆ la création d'un nouveau bâtiment qui aura une fonction de garage ;
- ◆ la transformation de l'ancien garage en bureaux et divers espaces qui constitueront « le pôle technique et développement » ;
- ◆ le réaménagement du bâtiment principal en « pôle administratif » avec un espace d'accueil plus identitaire et ouvert ;
- ◆ le réaménagement d'un espace central commun aux deux pôles ;
- ◆ le réaménagement des espaces extérieurs pour rendre le site plus accueillant et attrayant.

Les travaux ont débuté en mars 2019 avec la construction du nouveau garage puis la transformation de l'ancien garage en espace dédié au pôle technique et développement. Les travaux se sont poursuivis en fin d'année avec le début du réaménagement du pôle administratif et de l'espace central commun. Malgré tout, la Fédération est restée ouverte au public pendant les différentes phases de travaux ; un plan d'accès menant à l'arrière du bâtiment a été mis en place.

Les travaux devraient se clôturer à l'été 2020.



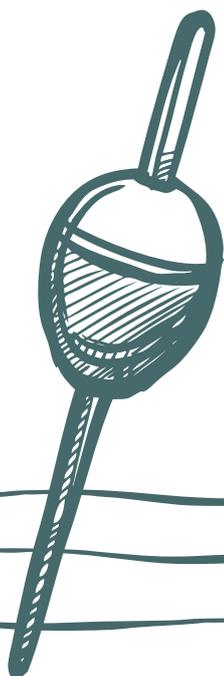
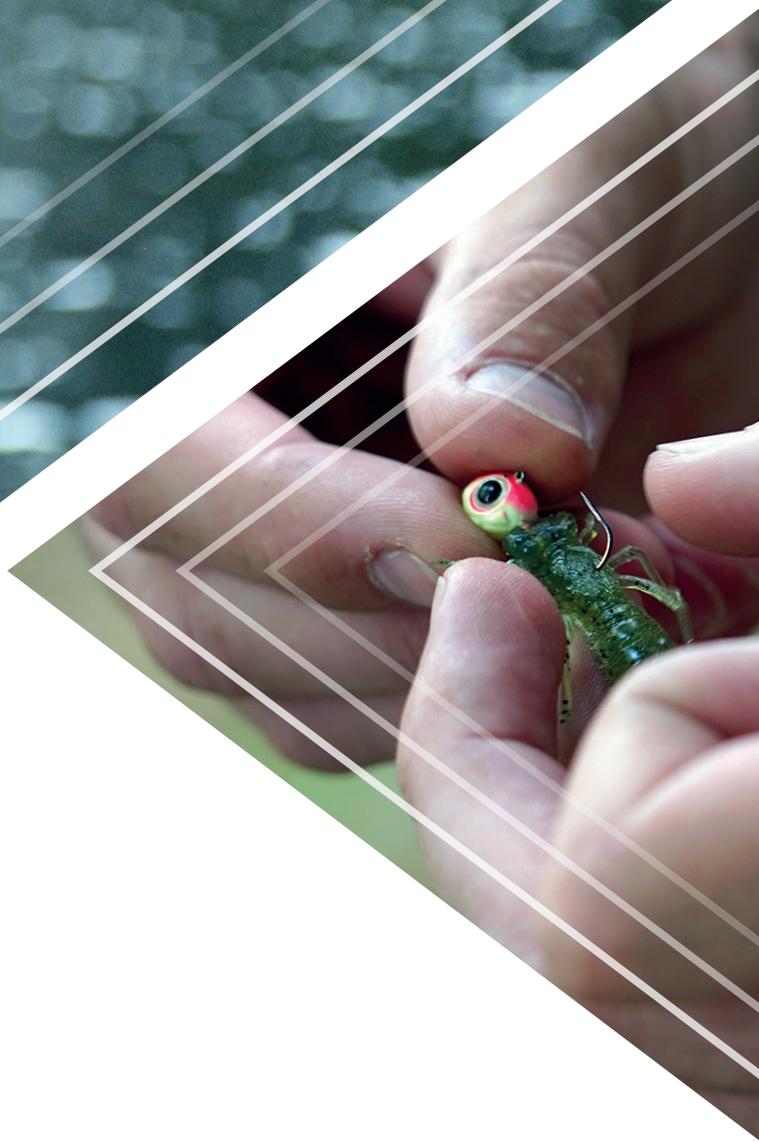
PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE





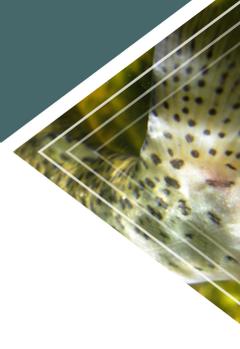
GESTION ADMINISTRATIVE

DOSSIERS JURIDIQUES





GESTION ADMINISTRATIVE ET DOSSIERS JURIDIQUES



GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative regroupe les activités souvent moins visibles de la Fédération mais toutes aussi importantes d'un point de vue du fonctionnement même de notre structure et des AAPPMA.

C'est ainsi que les Services Généraux guident tout au long de l'année les 53 AAPPMA du département dans leurs différentes démarches : bilan annuel, modification de CA ou bureau, gestion du dispositif « cartedepeche.fr », assurance, etc.

Il est à noter cette année par exemple la dissolution de l'AAPPMA de Champagnac-la-Rivière. La Fédération a ainsi guidé et accompagné l'ex-AAPPMA dans les différentes démarches.

Accueil du public et gestion des contacts

◆ Accueil physique et téléphonique

Les Services Généraux assurent chaque jour l'accueil physique et téléphonique des visiteurs, partenaires, AAPPMA etc., au siège de la Fédération.

En 2019, c'est plus de 1 200 personnes accueillies et renseignées sur toutes les missions « pêche et protection du milieu aquatique » dévolues à la Fédération. Cette activité d'information du public et des pêcheurs est également réalisée via les réponses aux appels téléphoniques, avec plus de 2 000 contacts sur l'année.



GESTION ADMINISTRATIVE ET DOSSIERS JURIDIQUES



◆ Gestion des correspondances

L'année est également rythmée par les nombreuses sollicitations courriers ou emails reçues chaque jour. En 2019, sur la boîte institutionnelle, la Fédération a traité presque 3 000 emails, et plus de 320 courriers postaux entrants et au minimum 180 courriers sortants. La correspondance "papier" qui enregistre une forte baisse en 2019 est contrebalancée par l'explosion de la correspondance informatique (*boîte générale et boîtes individuelles*).

Cette gestion est « chronophage » mais c'est une activité indispensable au bon fonctionnement de la structure.

En 2019, les adresses courriels de la Fédération ont évolué. Chaque salarié bénéficie dorénavant de sa propre adresse personnalisée et l'adresse institutionnelle de la Fédération a été modifiée : contact@federation-peche87.com

DOSSIERS JURIDIQUES

Le CoDERST et le CoDERST restreint

◆ Le CoDERST

Le CoDERST (*Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques*) auquel la Fédération siège s'est réuni 8 fois en 2019 (*10 en 2018*) et a examiné 41 dossiers (*66 en 2018*).

Ces réunions en Préfecture, qui rassemblent des structures de tous horizons, sont en place pour donner un avis sur les projets d'arrêtés soumis à la signature du Préfet. Les dossiers examinés concernent toutes les installations, ouvrages, travaux ou activités susceptibles d'avoir un impact sur le milieu.

◆ Le CoDERST restreint

Le CoDERST « restreint » où siège la Fédération également s'est réuni 3 fois en 2019 (*3 fois en 2018*), examinant 24 dossiers (*15 en 2018*) concernant 27 plans d'eau (*27 en 2018*). Ces réunions, qui rassemblent des structures ou personnes spécialisées dans le domaine de l'eau, sont en place pour donner un avis sur les projets d'arrêtés soumis à la signature du Préfet mais concernant uniquement des plans d'eau.

A ces réunions, il faut ajouter le travail préalable de préparation important entre l' élu assistant au CoDERST et le salarié en charge de l'analyse des dossiers et de la suppléance.

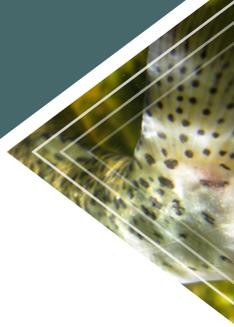
Contentieux « Eau »

En 2019, une dizaine de nouveaux procès-verbaux ont été reçus concernant des non-respects d'autorisation, des non-respects de restrictions « sécheresse » et des défauts d'autorisation ou déclaration pour des travaux affectant le milieu aquatique et notamment des zones humides.





GESTION ADMINISTRATIVE ET DOSSIERS JURIDIQUES



Le traitement du dossier se traduit par :

- ◆ soit un classement « sans suite » car sans véritable préjudice pour les intérêts que défend la Fédération ou dont la réparation a déjà été opérée depuis le procès-verbal ;
- ◆ soit une proposition de transaction sur intérêts civils quand un consensus existe ou peut être trouvé ;
- ◆ soit un accompagnement au pénal en tant que partie civile. L'objectif premier est de s'assurer que le préjudice sera réparé « sur le terrain » (ex. : *remise en état, compensations, réelle exécution des travaux, etc.*).

Dans ce dernier cas de figure, l'instruction se traduit par des notes et informations complémentaires transmises à l'avocate de la Fédération, Maître Émilie ROUX (*cabinet LeXeLoi*).

En 2019, il est à noter la réception de plusieurs procédures concernant des non-respects des arrêtés dits « sécheresse » dont certains consécutifs à des signalements émanant du réseau Sentinelles mis en place au cours de l'année. De par leur ampleur, la Fédération a décidé fin 2019 de suivre certains d'entre eux ainsi qu'un dossier affectant une zone humide, devant les tribunaux en tant que partie-civile, appuyée par Sources et Rivières du Limousin au travers de la convention d'assistance juridique.

Contentieux « Pêche »

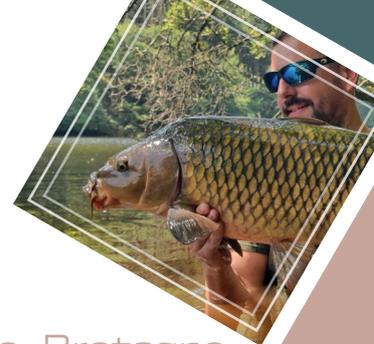
55 nouveaux procès-verbaux (PV) ont été dressés en 2019 (26 en 2018). Les infractions constatées (et parfois cumulées) concernaient :

- ◆ 30 PV « pêche sans carte » ;
- ◆ 11 PV « pêche pendant les jours de fermeture » (*déversements TAC en majeure partie*) ;
- ◆ 10 PV « mode de pêche prohibé » (*leurres*) ;
- ◆ 3 PV « non-respect d'un règlement intérieur » ;
- ◆ 1 PV « nombre de cannes supérieur au maximum autorisé » ;
- ◆ 1 PV « truite non maillée ».

D'une manière générale, ces procès-verbaux proviennent des services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (12) et des gardes-pêche particuliers (42) ainsi que de la Gendarmerie (1).

Pour rappel, ces procès-verbaux se sont donc traduits pour la Fédération, en première intention, par une proposition de transaction sur intérêts civils envoyée au contrevenant. Contre un engagement écrit de respecter à l'avenir la réglementation et de s'être acquitté d'une somme forfaitaire, la Fédération abandonne sa possibilité de se constituer partie civile devant le tribunal. Cette procédure accélère l'issue de la procédure civile et met fin au litige entre les parties. Cette année encore, la Fédération a obtenu un taux d'acceptation directe de 50% (27 PV). En marge, 1 dossier a été directement confié à l'avocate puisque la Fédération était en face d'un cas de récidive. Pour 13 autres dossiers, après échec de la première phase, ils ont été également confiés à l'avocate pour les suivre en tant que partie civile. La fraction restante est en phase de décision ; quelques-uns sont classés sans suite pour des anomalies ou par manque d'information dans les procédures.

GESTION ADMINISTRATIVE ET DOSSIERS JURIDIQUES



Accord cadre Fédération Pêche 87 – Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Depuis un premier accord entre le ministère de l'écologie et la FNPF signé le 27 mars 2012 et à la suite de son renouvellement intervenu le 24 juin 2019 avec la participation des six agences de l'eau et l'AFB, certaines actions des FDAAPPMA peuvent être aidées financièrement par les agences de l'eau.

Dans ce but et plus localement, une nouvelle convention-cadre de mise en œuvre a été signée en août 2019 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la période 2019-2021. Cet accord est décliné par des demandes de subventions annuelles. Malheureusement, les modes de calcul, les taux et les données prises en compte ont évolués ce qui a abouti à une baisse notable du montant de la somme allouée, passant de 49 200 euros à 31 500 euros pour 2019.

Ainsi, pour l'année 2019, une demande de subvention de 31 500 euros a été déposée et acceptée. Elle porte sur plusieurs actions : élaboration d'un plan d'actions, mise en œuvre de quelques actions en lien avec le PDPG87 (*Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles*), participation à diverses réunions, études sur les milieux et information du public et des pêcheurs.

Des réunions du comité de programmation se sont tenues le 22 mai 2019 ainsi que le 6 novembre 2019.

Sécheresse

Une fois de plus, l'année écoulée a été majoritairement marquée par le phénomène de sécheresse avec un déficit pluviométrique marqué d'octobre 2018 à octobre 2019. C'est la cinquième année consécutive où l'on parle de sécheresse marquée pour les cours d'eau.

La Fédération a donc continué à participer activement au « comité sécheresse », piloté par la Préfecture au travers des services de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne, lors des diverses réunions organisées :

- ◆ trois réunions pour la révision de l'arrêté cadre ;
- ◆ sept réunions de gestion de crise.

Au-delà de ce suivi local, la Fédération a également été choisie pour être auditionnée au niveau national par le CGEDD (*Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable*) le 15 octobre dernier. Cette audition a été l'opportunité de faire remonter l'expérience locale sur la gestion de cette crise.

La Fédération a ainsi pu globalement apporter son expertise via ses services et ses élus mais aussi son appui à travers le réseau Sentinelles mis en place courant 2019. La situation hydrologique a d'ailleurs nécessité la prise d'arrêtés préfectoraux de restriction dont le niveau maximal a été atteint dès le 17 juillet 2019.

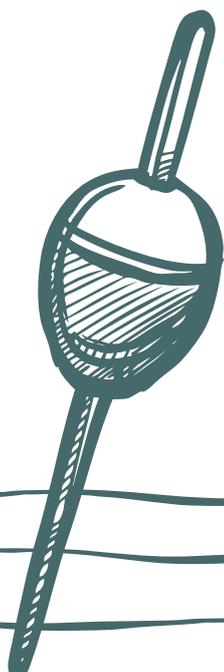
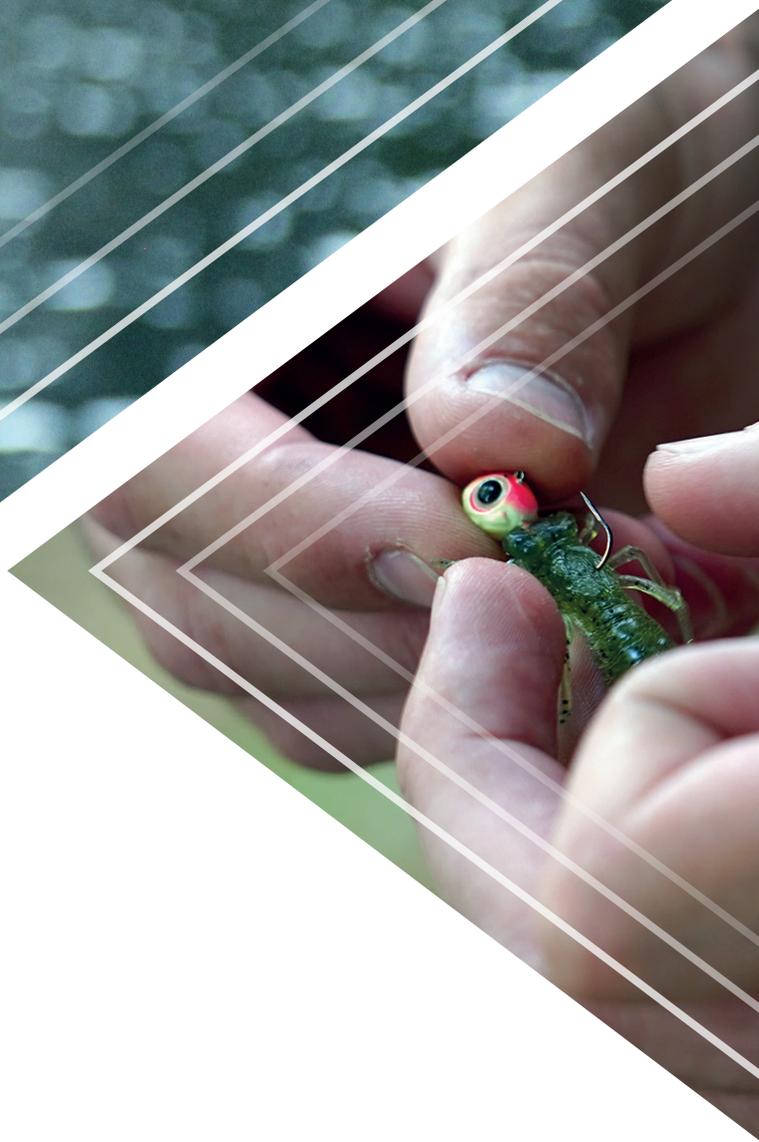
Enfin, si le débit des cours d'eau reste problématique en période d'étiage, le paramètre température, important pour la Truite fario, espèce emblématique de la région, n'est pas suivi ni surveillé par les différents services excepté ponctuellement par la Fédération. Les cours d'eau de première catégorie ont d'ailleurs parfois atteint la température létale pour la truite (23°C).





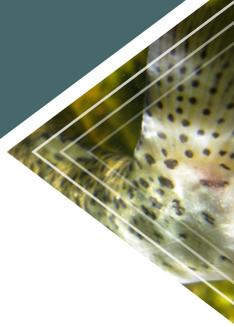
Pêche en float-tube sur la Maulde au barrage de Villejoubert. © J. DESMAISON

ANIMATION PROMOTION COMMUNICATION





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Ce type d'intervention pour les classes de primaire se déroule durant les mois d'avril, mai et juin de la façon suivante :

- Le matin, une intervention en classe d'environ 1h30 de type éducation à l'environnement (*connaissance du milieu aquatique, des espèces de poissons...*).
- L'après-midi, une initiation à la pêche d'1h30 autour d'un plan d'eau la plupart du temps.

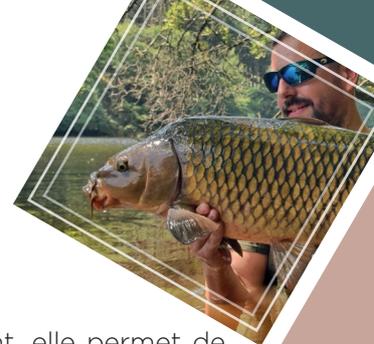
- ◆ Jeudi 23 mai, école de Blond (21 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Bellac.
- ◆ Vendredi 27 mai, école de Peyrat-le-Château (20 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de La Maulde.
- ◆ Mardi 4 juin, école de Saint-Amand-Magnazeix (24 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Fromental.
- ◆ Vendredi 7 juin, école de Rilhac-Rancon (27 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin (*initiation pêche l'après-midi annulée pour cause de mauvais temps*), AAPPMA de Rilhac-Rancon.
- ◆ Mardi 13 juin, école du Palais-sur-Vienne (25 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA de Rilhac-Rancon.
- ◆ Lundi 17 juin école d'Ambazac (25 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA d'Ambazac.
- ◆ Mardi 18 juin, école d'Ambazac (25 élèves de CM1-CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA d'Ambazac.
- ◆ Jeudi 20 juin, école de Bersac-sur-Rivalier (56 élèves de CM1-CM2) - Initiation pêche le matin et l'après-midi, AAPPMA « Le Rivalier ».
- ◆ Vendredi 21 juin, école de Saint-Sulpice-Laurière (19 élèves de CM1-CM2) - Initiation pêche le matin, AAPPMA « Le Rivalier ».
- ◆ Lundi 24 juin, école d'Ambazac (25 élèves de CM2) - Intervention en classe le matin et initiation pêche l'après-midi, AAPPMA d'Ambazac.
- ◆ Jeudi 27 juin et vendredi 28 juin, école de Bessines-sur-Gartempe (AAPPMA de Bessines-sur-Gartempe) - Interventions annulées pour cause de canicule.

Pour cette année 2019 ce sont donc 219 élèves (13 classes de CM1-CM2) de 10 écoles du département qui ont été sensibilisés en classe dans le cadre de l'éducation à l'environnement et à la connaissance du milieu aquatique. Ces mêmes élèves ont également pu découvrir la pratique de la pêche le temps d'une initiation à la pêche au coup au bord de l'eau et capturer leurs premiers poissons. L'ensemble des jeunes pêcheurs en herbe s'est également vu remettre une carte de pêche « Découverte -12 ans » à la fin de chaque journée d'animation.

Comme tous les ans depuis maintenant 9 ans, ces animations qui sont souvent relayées par la presse locale sont toujours un succès vis-à-vis des élèves, des enseignants et des parents. La participation des bénévoles des AAPPMA est aussi la clef du succès car sans eux ces animations et notamment les initiations pêche seraient impossibles.

Ces interventions en milieu scolaire sont nécessaires et indispensables pour transmettre, sensibiliser et initier la jeune génération au respect, à la connaissance des milieux aquatiques ainsi qu'à la pratique du loisir pêche.

ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Cette activité est également très appréciée par les AAPPMA du département, elle permet de créer du lien, de l'animation et de la communication sur leur territoire. Ce sont les AAPPMA qui font la démarche auprès des enseignants de leurs écoles.



ATELIERS PÊCHE NATURE

En 2019, ce sont toujours 3 Ateliers Pêche Nature qui se sont déroulés sur le département chaque mercredi après-midi de mi-mai à début juillet : Aix-sur-Vienne, Saint-Junien et Bessines-sur-Gartempe. Ils ont réuni 27 jeunes (5 à Aix-sur-Vienne, 10 à Bessines-sur-Gartempe et 12 à Saint-Junien).

3 moniteurs-guides de pêche professionnels encadrent ces APN (Cédric PLASSEAU à Aix-sur-Vienne, Antoine MACHINAL à Saint-Junien et Karl COURGNAUD à Bessines-sur-Gartempe) accompagnés par les bénévoles des AAPPMA concernées. L'animateur fédéral quant à lui s'occupe de l'organisation et de la logistique (demandes de mise à disposition de salles par les communes, gestion des dossiers d'inscription, mise en place de la communication avec le service concerné, relais avec les guides et les AAPPMA, etc.).

Les APN s'inscrivent dans la formation et l'éducation des jeunes que ce soit en matière d'éducation à l'environnement mais aussi et surtout en matière de découverte et de pratique de la pêche. Ils représentent une passerelle entre les animations scolaires et les stages de pêche. En effet, certains jeunes qui ont été initiés à l'école participent à un APN pour ensuite participer à un ou plusieurs stages de pêche.

Les AAPPMA jouent également un rôle très important dans le bon déroulement de ces ateliers car sans les bénévoles qui sont présents tous les mercredis après-midi, ils ne pourraient pas avoir lieu.

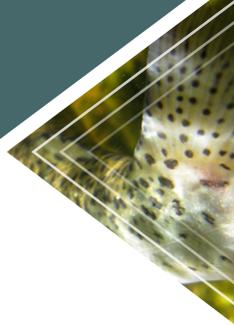
STAGES DE PÊCHE

Les stages de pêche sont la « vitrine » des animations de la Fédération. En effet, chaque année les stages affichent complet très rapidement et la Fédération ne peut malheureusement pas répondre favorablement à toutes les demandes reçues, les places étant limitées.





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



En 2019, les stages se sont déroulés pendant les vacances scolaires d'été durant 2 jours consécutifs pour chaque thématique.

En 2019, le calendrier et la nouvelle formule des stages (*2 jours par stage et 3 thématiques différentes*) a permis de proposer et d'effectuer 8 stages.

Les thématiques proposées sont :

- ◆ pêche des carnassiers du bord (*8 jeunes max de 12 à 16 ans*) ;
- ◆ pêche au coup et pêche de la Carpe (*12 jeunes max de 10 à 16 ans*) ;
- ◆ pêche des carnassiers en bateau (*7 jeunes max de 12 à 16 ans*).

Sur les 8 stages réalisés, la Fédération a attiré 60 participants, dont 45 jeunes différents. Chaque stage a été encadré et animé par l'animateur fédéral, Julien BARRET et par un moniteur-guide de pêche professionnel du département (*Karl COURGNAUD, Jean-François LECOMTE, Antoine MACHINAL et Cédric PLASSEAU*).

D'année en année, la Fédération réussit à faire de ces stages un véritable outil de formation mais aussi de promotion et de communication du loisir pêche.



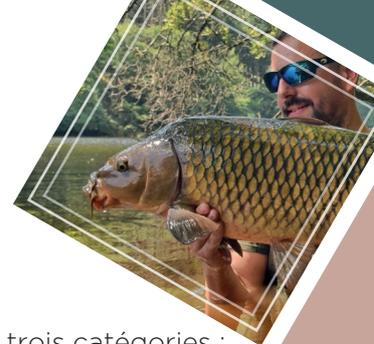
CRITÉRIUM JEUNES PÊCHEURS

En 2019, ce sont 28 AAPPMA qui ont organisé un concours comptant pour le Critérium Jeunes Pêcheurs. Chacun de ces concours a eu lieu dans l'un des trois secteurs du département (*Nord, Est, Ouest*).

La catégorie « plaisir » créée en 2017 a été reconduite en 2019. Cette catégorie s'adresse aux jeunes souhaitant participer au concours (*avec ou sans carte*), sans entrer dans le classement du Critérium. Des pass-pêche étaient distribués en cas de besoin suivant le lieu du concours.



ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



L'ensemble de ces concours aura permis de réunir 385 participants divisés en trois catégories :

- ◆ **Espoirs** : 127 jeunes de 8 à 12 ans ;
- ◆ **Cadets** : 62 jeunes de 13 à 16 ans ;
- ◆ **Catégorie plaisir** : 196 jeunes.

Au terme de ces 28 concours, une finale (*Trophée des Jeunes Pousses*) a opposé le samedi 28 septembre 2019, les 3 meilleurs de chaque catégorie et de chaque secteur autour des plans d'eau de Beygeas, soit au total 12 participants (*6 absents*).

Cette journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et l'organisation était parfaite. Il s'est pris beaucoup de poissons, les jeunes participants et leurs parents étaient très satisfaits. Les récompenses du Critérium 2019 ont été remises à l'issue de cette journée par Monsieur Daniel EUDENBACH (*1^{er} Vice-Président fédéral*), Monsieur Marc DRUTEL (*Trésorier fédéral*) et Monsieur Julien BARRET (*animateur fédéral*).



LES SALONS

CNPL de Clermont-Ferrand

Cette année encore comme depuis 30 ans, la Fédération a participé au Carrefour National Pêche et Loisirs de Clermont-Ferrand les 18, 19 et 20 janvier 2019. Ce salon est le rendez-vous incontournable de la pêche en France.

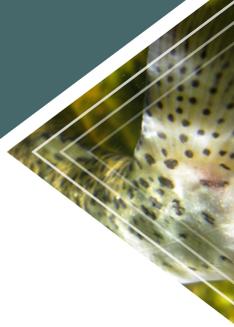
Les salons « pêche » restent sans aucun doute l'un des lieux les plus prisés en termes de communication, d'information et d'échange avec les pêcheurs.

Chaque année, au vu de l'engouement des pêcheurs haut-viennois pour cette manifestation, la Fédération met un car à disposition pour les conduire au salon lors de la journée du samedi, un succès total chaque année.





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Depuis 2018, la disposition des espaces « Fédérations » a été totalement repensée pour créer un véritable pôle associatif regroupant l'ensemble des Fédérations et Associations Régionales participantes. Cette organisation offre une plus grande visibilité au réseau de la pêche associative, dès l'entrée dans le salon.

Nouveauté 2019, la Fédération était accompagnée par l'Office de Tourisme « Le Lac de Vassivière » qui était présent sur le stand « Pêche en Nouvelle-Aquitaine » pour renseigner les visiteurs sur le lac de Vassivière.

La Fédération met un point d'honneur à participer à ces salons car il est essentiel d'informer les pêcheurs et le public du travail des Fédérations, des AAPPMA, de pouvoir discuter des avancées et des changements (*réglementation, parcours*), des projets, mais aussi de leurs pratiques et d'être à l'écoute de leurs attentes.

Ce salon est également l'occasion pour les élus et les salariés de la Fédération de se tenir informés des nouvelles technologies et des dernières innovations en matière de pêche. C'est aussi un lieu de rencontres et d'échanges important entre l'ensemble des acteurs de la pêche associative et leurs divers partenaires. Il offre aussi une visibilité clé, notamment en matière de tourisme.

En 2019 la Haute-Vienne a eu la chance de pouvoir accueillir une manche du challenge interdépartemental Henri-Hermet, l'occasion de recevoir sur le stand fédéral de nombreux compétiteurs pour annoncer cet évènement départemental.



ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Foire Internationale de Bordeaux

Pour la première année, l'Association Régionale Pêche Nouvelle Aquitaine (ARPNA) disposait d'un stand à la Foire Internationale de Bordeaux dans le pôle consacré au « Salon de l'Agriculture ».

Toutes les Fédérations de pêche de Nouvelle-Aquitaine se sont succédées pour animer le stand du 3 au 10 juin 2019. La Haute-Vienne était présente durant 2 journées.

Bassin avec démonstration de pêche en float-tube, simulateur de pêche, photobooth, etc. sont autant d'animations qui étaient proposées aux visiteurs, petits et grands. L'ARPNA a eu la visite de nombreux écoliers et le plaisir de recevoir le Président de la Région, M. Alain Rousset, venu tester le simulateur de pêche.



Fête de l'Ecotourisme et de la Pêche

La Fédération a participé le 25 mai 2019 à la Fête de l'Ecotourisme et de la Pêche organisée par le Syndicat Le Lac de Vassivière sur l'île de Vassivière.

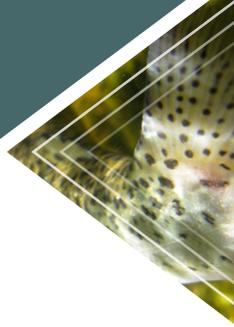
Initiations et ateliers pêche (*pêche du bord, en bateau ou en float-tube*), simulateur de pêche, etc. Diverses animations gratuites étaient encadrées par la Fédération, les bénévoles de l'AAPPMA « La Maulde » et les moniteurs-guides de pêche professionnels Karl Cournaud et Jean-François Lecomte.

Forum des Association Limoges

Le Forum des Associations est une manifestation à destination des habitants de Limoges et sa périphérie proche, organisé par la ville de Limoges.



ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Institué dans le cadre de la politique d'aide à la vie associative souhaitée par la municipalité et pour permettre au plus grand nombre d'associations de se faire connaître, ce forum propose aux Limougeauds de venir rencontrer les associations de la ville et de découvrir la multitude de leurs activités. 2019 était la 5^{ème} édition de cet événement, auquel nous sommes partenaires depuis les débuts ; notre participation ainsi que l'accès du public sont gratuits.

Cette année, le forum s'est déroulé les 7 & 8 septembre 2019. Une salariée ainsi que plusieurs administrateurs de la Fédération étaient présents pour représenter la Fédération, répondre aux interrogations du public et distribuer de la documentation. Depuis deux années consécutives, la ville met à la disposition de la Fédération un « box », partagé avec la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne.

Ce forum est un rendez-vous incontournable pour donner à la Fédération, une visibilité auprès des habitants de Limoges.



Bourse aux dépliants

Comme chaque année, la Fédération a également participé à la bourse aux dépliants organisée par le Comité départemental du Tourisme (à l'espace Georges Brassens de Feytiat). Cet événement permet de rencontrer d'autres partenaires touristiques et de récupérer de la documentation pouvant être distribuée aux pêcheurs et mise à disposition dans les locaux de la Fédération. Cette bourse est aussi l'occasion pour la Fédération de transmettre son guide annuel et l'ensemble de ses publications en masse auprès des organismes de tourisme de Haute-Vienne.

LES CHRONIQUES FRANCE-BLEU LIMOUSIN

Les chroniques « Pêche »

Afin de diffuser une information pêche détaillée et accessible au plus grand nombre, la Fédération maintient son partenariat avec France Bleu Limousin dans le cadre de chroniques pêche hebdomadaires diffusées le week-end et traitant de nombreux sujets.

9 séances d'enregistrement ont été réalisées avec la participation de Jean-Claude BOULESTEIX (*Chroniqueur France Bleu Limousin*) ce qui représente 52 diffusions sur l'année. Ces rubriques sont diffusées deux fois le dimanche à 7h47 et 9h50.

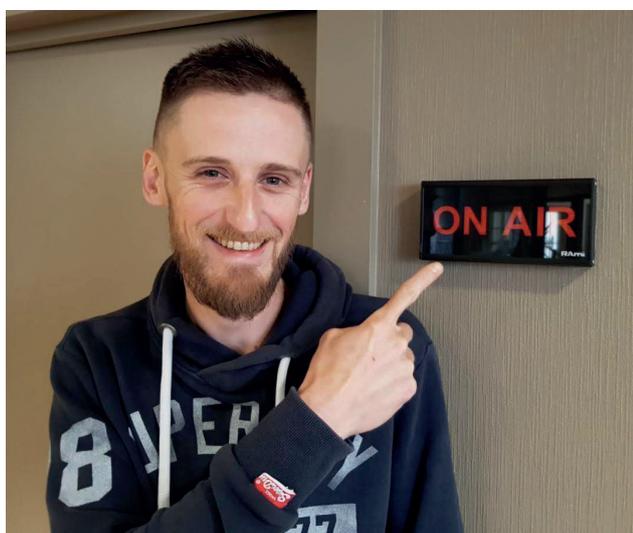
ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



L'objectif de ces chroniques est de promouvoir le loisir pêche auprès des auditeurs de France Bleu Limousin et de satisfaire aussi bien les pêcheurs écoutant la radio que les non pêcheurs souhaitant s'informer.

Divers sujets sont abordés allant de la réglementation de la pêche, en passant par la promotion des activités fédérales ou encore de conseils techniques ou pratiques tout en s'adaptant à l'actualité du moment et aux différentes saisons.

Chaque année, la Fédération met tout en œuvre pour faire évoluer ces rendez-vous « pêche » afin de fidéliser les auditeurs. Les chroniques sont également relayées tous les lundis matin sur la page Facebook de la Fédération.



COMMUNICATION

Publications

◆ Guide de Pêche

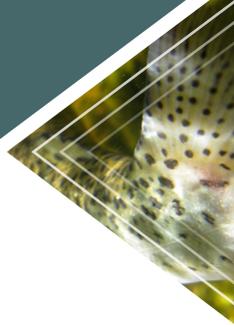
Chaque année, la Fédération édite le Guide de Pêche en Haute-Vienne dans lequel figurent la réglementation de la pêche dans le département, une carte hydrographique, les différents parcours de pêche, les nouveautés ainsi que des informations sur les actions de la Fédération (*missions techniques, animations, développement, travaux, empoissonnement, etc.*).

Tous les ans, la Fédération suit le format (A5 soit 15 cm x 21 cm) préconisé par la FNPF.





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Pour l'édition 2020 (*élaborée en 2019*), il a été décidé de poursuivre sur les mêmes thématiques mises en place dans l'édition 2019 (*information plus ciblée sur les parcours de pêche et la réglementation*).

Ce guide, imprimé à 18 000 exemplaires, est distribué gratuitement à chaque acquéreur d'une carte de pêche du département, aux enfants lors des interventions en milieu scolaire, aux touristes dans les offices ou sur les salons auxquels la Fédération participe mais aussi lors de nombreuses animations. Ce mode de distribution en fait un outil promotionnel incontournable pour la pêche en Haute-Vienne.

De nombreux partenaires financent le coût de ce support de communication grâce à une insertion publicitaire (*institutionnels, collectivités, détaillants d'articles de pêche, etc.*). Merci à eux pour leur engagement auprès de la Fédération.

◆ Brochure touristique et guide de navigation du lac de Saint-Pardoux - réédition 2019

Dans le cadre du plan de gestion du lac de Saint-Pardoux, il a été décidé en accord avec le service communication du Conseil Départemental (*propriétaire du lac de Saint-Pardoux*) de rééditer la brochure touristique relative au Lac de Saint-Pardoux.

Rééditée à 500 exemplaires en janvier 2019 et distribuée à la Fédération, à la Maison du lac de Saint-Pardoux et lors des salons pêche et autres manifestations, cette édition a pour vocation de donner toutes les informations pêche aux touristes et visiteurs du lac voulant s'adonner à la pratique de la pêche et permet également de rendre le plan de navigation accessible à tous.



◆ Brochure touristique du lac de Vassivière - réédition 2019



Afin de valoriser l'ensemble des actions entreprises dans le cadre du plan de gestion du lac de Vassivière, la Fédération avait réalisé en collaboration avec l'Office de Tourisme le lac de Vassivière et la Fédération de Pêche de la Creuse, un dépliant à vocation touristique fin 2018.

Une réédition de cette brochure à 1 000 exemplaires a été faite en mars 2019, dans le cadre de la mise à jour des informations. Ce document offre une vision globale des actions

entreprises sur le lac ainsi qu'un glossaire des hébergeurs qualifiés « hébergements pêche » sur le territoire du lac.

ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



◆ Création d'un « pack hébergeurs »



Dans le cadre de l'expansion des hébergements ayant obtenu la qualification « hébergement pêche » autour du Lac de Vassivière, la Fédération a réalisé en juin 2019, des « packs hébergeurs » à destination des occupants de ces derniers.

Cette brochure se présente sous la forme d'une chemise à rabat reprenant les informations indispensables au bon déroulement d'un séjour pêche (*détaillants d'articles de pêche et magasins spécialisés à proximité, coordonnées des dépositaires et des lieux où acheter sa carte de pêche ainsi que des informations utiles sur le secteur*).

À l'intérieur sont glissés, l'ensemble des fascicules pêche du département, les flyers des moniteurs-guides professionnels de la Haute-Vienne ainsi que les brochures des AAPPMA locales. Ce « pack hébergeur » est remis à chaque occupant comme un « kit de bienvenue ».

Stratégie Web

◆ Site Internet

Le site est géré en interne. Actualités, photos de couverture, rubriques etc. sont régulièrement mises à jour pour alimenter le site internet et lui offrir une meilleure visibilité.

Des cartes interactives sont également disponibles pour permettre aux visiteurs de mieux situer les différents parcours de pêche. Une carte évolutive de l'ensemble de la Vienne en 2nde catégorie piscicole est également disponible. L'ambition de cet outil est d'être le plus exhaustif possible pour répondre à tous les besoins des pêcheurs hauts-viennois (*parcours carpes de nuit, mises à l'eau, postes de pêche partagés etc.*).

Ce site est adaptable en fonction des écrans : ordinateur, smartphone, tablette (*site « responsive »*).

Rendez-vous sur : www.federation-peche87.com

◆ Facebook

Aujourd'hui, Facebook est un média indispensable pour une association telle que celle de la Fédération : il offre un rayonnement national. Cet outil de communication permet d'interagir avec un large public et de véhiculer un important panel d'informations.

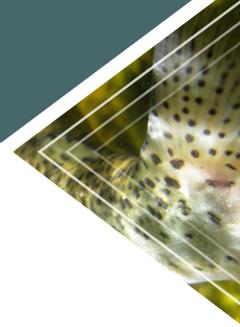
A ce jour, la Fédération dispose de plus de 4 806 abonnés, ce qui représente une hausse de plus de 600 abonnés en une année. Cette page a pour vocation le dialogue avec les pêcheurs : partage d'actualités, diffusion d'informations, contact par message, etc.

Cette présence sur ce réseau social permet d'établir une interaction directe avec les pêcheurs et de pouvoir partager plus facilement les actualités de la pêche associative. En moyenne, ce sont





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



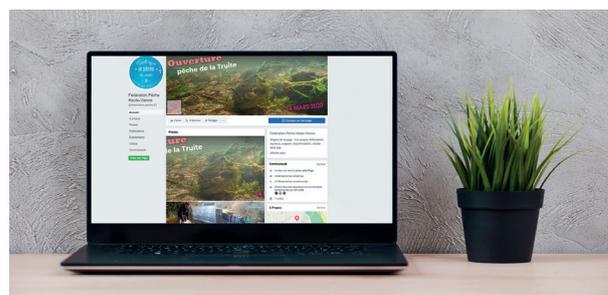
deux publications qui sont postées par jour sous des thématiques récurrentes identifiables telles que [PÊCHE], [AAPPMA], [DÉVELOPPEMENT], [HALIEUTISME], [AMÉNAGEMENT], [TOURISME], [ENVIRONNEMENT], [EAU], [MILIEUX AQUATIQUES], [PARTENARIAT], [SALON], [CONCOURS] etc. En 2019, 330 publications ont été postées ou partagées.

Les publications comportant plusieurs photos sont dorénavant partagées sous forme de vidéos ou de montages, plus attractives pour les abonnés. Quant à la chronique pêche de France Bleu Limousin elle est publiée de façon récurrente chaque semaine (*le lundi matin*).

La mascotte GLOOPS est toujours à l'honneur pour rythmer les saisons et souhaiter un événement (*Halloween, Carnaval, Fête Nationale, Pâques, etc.*). Cette publication humoristique est très appréciée.

Nombre de ces publications sont partagées ou « likées » par des partenaires institutionnels, offrant un rayonnement national (*Agences de l'eau, Association Régionale Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental, Communautés de communes, associations de pêcheurs, Fédérations départementales, etc.*).

Les AAPPMA sont invitées à créer leur page afin de partager les actualités de chacune de manière plus fluide. Certaines AAPPMA ont franchi le pas cette année sous les conseils de la Fédération (*retrouvez la liste des pages Facebook d'AAPPMA sur le site fédéral*) tandis que d'autres avaient déjà créé leur page.



Chaque semaine, la Fédération relaye auprès de son réseau associatif (AAPPMA) les différentes activités de terrain publiées sur Facebook, via un mailing « Pêche en Haute-Vienne - Des nouvelles du terrain ». Cette information permet aux AAPPMA n'ayant pas de compte Facebook de se tenir informées des actualités fédérales.

Pensez à « liker » la page : [facebook.com/federation.peche.87](https://www.facebook.com/federation.peche.87)

◆ Instagram

Instagram est un réseau social qui permet de partager uniquement des photos accompagnées d'une légende. Ce média où les hashtag # sont rois, est utilisé par une cible jeune. Le compte créé en mai 2017 permet d'avoir un rayonnement national voire international, et de toucher également des non-pêcheurs. Le but de cette page est de mettre en avant le département de la Haute-Vienne, un remarquable territoire de pêche.

Les « followers » (*suiveurs*) sont invités à taguer la page sur leurs photos avec le #fdpeche87. A ce jour, la page comptabilise 149 publications pour 564 abonnés qui suivent les actualités. La page demande à être plus enrichie (*une publication par jour*) afin d'affirmer la présence sur les réseaux sociaux. Une stratégie à travailler pour les années à venir, cette activité étant très chronophage.

Suivez la Fédération sur Instagram : [instagram.com/federation.peche.87](https://www.instagram.com/federation.peche.87)

ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



◆ Youtube

Créée en novembre 2017, notre chaîne Youtube compte à ce jour une trentaine de vidéos, 85 abonnés et comptabilise un peu plus de 19350 vues. Cette chaîne qui demande à être alimentée régulièrement a été lancée dans le but d'informer les pêcheurs des différentes actions de la Fédération. Elle sera développée dans les années à venir, cette activité étant très chronophage.

Être présents sur Youtube (*site leader de la vidéo en ligne*) permet notamment de toucher la jeune génération (*cœur de cible*), adepte du visionnage de vidéos. Elle offre également la possibilité d'accroître la notoriété de la Fédération et permet d'attirer l'attention sur le département, ses secteurs de pêche et donner l'envie de pêcher.

Production d'images et de vidéos

◆ Projet Jean DESMAISON productions

Afin de dynamiser et moderniser sa communication par le biais de supports de communication vidéo et la création d'une photothèque HD, la Fédération a choisi de faire appel à un prestataire externe en 2017.

Reconduit en 2018 pour 3 ans, ce partenariat a pour objet la réalisation des films d'Assemblée Générale relatifs au rapport d'activité annuel, d'un film à destination des présidents d'AAPPMA, d'un film à destination des partenaires institutionnels, d'un film à destination des non-pêcheurs, et de l'alimentation continue de la banque d'images photo et vidéo avec notamment la création de mini-clips visant à alimenter la chaîne YouTube et nos réseaux sociaux.



En 2019, deux clips prévus dans le contrat ont été réalisés : un à vocation interne (*à destination des AAPPMA*), un second à vocation externe (*à destination des non-pêcheurs*).

Les diverses prises de vue réalisées tout au long de l'année sur le terrain, viennent enrichir une photothèque de plus en plus conséquente, permettant de réaliser des supports de communication de mieux en mieux illustrés.

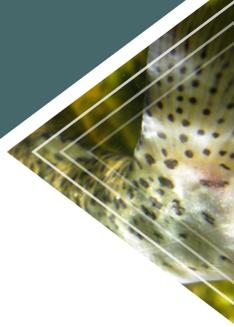
◆ Photothèque

La photothèque s'enrichit d'années en années, avec la mise à disposition de photographies professionnelles haute-définition ainsi que des prises d'images systématiques lors des stages de pêche, manifestations, déplacements techniques, etc.





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Partenariats

◆ Participation publicitaire

La Fédération est partenaire d'événements et d'associations au niveau local en tant qu'annonceur. Ces participations publicitaires donnent une visibilité au niveau local grâce aux annonces publiées ou outils de communication utilisés, tout en offrant l'avantage de soutenir des associations dynamiques. Un double gain pour cet engagement de la Fédération.

En 2019, la Fédération a donc réalisé un encart publicitaire dans le programme distribué lors des Bandafolie's, auprès d'un peu plus d'un millier de spectateurs. Cette participation permet de mettre en avant la Fédération, lors d'un rendez-vous incontournable de convivialité en Limousin.

◆ Bestoofish

Le partenariat avec le site BestooFish, instauré en mars 2016 se poursuit. La vocation de BestooFish est de créer un réseau de professionnels pour échanger et partager la passion de la pêche. Ce partenariat permet d'avoir une visibilité gratuite sur le site et de promouvoir nos parcours dans la France entière. En échange nous donnons à BestooFish une visibilité sur le site et la page Facebook de la Fédération.

◆ Partenariat touristique avec Haute-Vienne Tourisme

La Fédération a établi un partenariat de visibilité (*gratuit*) avec Haute-Vienne Tourisme. En échange d'informations pêche « pratiques » publiées sur la carte touristique du département (*distribuée à l'ensemble des touristes visitant la Haute-Vienne*), la Fédération offre l'insertion du visuel « Inspiration Haute-Vienne » en 4^{ème} de couverture du Guide de Pêche annuel.

La Fédération souhaite que cette relation partenariale entre les deux structures s'enrichisse dans les années à venir. Le tourisme étant l'un des axes prioritaires du développement du loisir pêche en Haute-Vienne.

Application pour smartphone Android « Pêche App'87 »

Pour des raisons d'organisation interne et de priorisation des missions nous avons choisi de désactiver l'application « Pêche App'87 » depuis 2018. Nous espérons pouvoir la réactiver dans l'avenir car elle était un outil apprécié des pêcheurs. Pour rappel, cette application a été créée en interne.

Outils de communication et prêt de matériel

◆ Outils de communication mis à votre disposition

Les différents panneaux de présentation et roll-up informatifs et explicatifs destinés aux salons, initiations, stages de pêche, animations ainsi que le simulateur de pêche et le bassin de démonstration sont à disposition des AAPPMA pour leurs diverses manifestations.

ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



◆ Roll-up

Suite à l'évolution de la charte graphique et la vétusté de ces supports, il a été décidé de renouveler les roll-up courant 2019. Deux jeux seront réalisés : l'un à la disposition des AAPPMA, l'autre pour les manifestations de la Fédération.

8 nouveaux visuels sont à disposition :

- les rivières de première catégorie piscicole en Haute-Vienne ;
- les rivières de deuxième catégorie piscicole en Haute-Vienne ;
- les poissons emblématiques de première catégorie piscicole du département ;
- les poissons emblématiques de deuxième catégorie piscicole du département ;
- le réseau hydrographique du département de la Haute-Vienne ;
- le réseau associatif de la pêche en France ;
- le lac de Saint-Pardoux et le lac de Vassivière ;
- un roll-up « design ».

Plus modernes et adaptés à la charte graphique, ils serviront à apporter une plus-value lors des événements auxquels les AAPPMA et la FDAAPPMA87 participent.



◆ Barnums

Deux barnums violets estampillés « Génération Pêche » ont été commandés en 2017. Ces barnums de trois mètres par trois mètres disposant de quatre murs amovibles, sont à disposition des AAPPMA pour leurs manifestations.

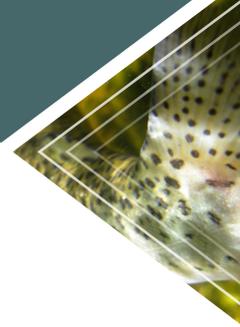
◆ Simulateur

Le nouveau simulateur de pêche acquis en 2018 est plus facilement maniable et transportable. Il est très apprécié des AAPPMA et indispensable lors des diverses animations fédérales. Il est mis à disposition des AAPPMA sur demande écrite et contre un chèque de caution. Une formation et une démonstration lors de la mise à disposition du matériel, ainsi qu'une vérification après retour ont été mis en place.





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Objets promotionnels

Chaque année, des objets promotionnels avec le logo fédéral sont réalisés. Ils sont très appréciés lors des différentes manifestations : salons, concours, compétitions diverses, etc. Chaque année, la Fédération fait appel à un prestataire externe pour faire réaliser des sacs, des stylos et autres objets déclinés aux couleurs de la charte graphique.

Nouveauté 2019, la création d'un visuel à destination de la communication grand public, décliné sur des totes-bags, des gourdes ainsi que des gobelets réutilisables : l'objectif étant que ces objets soient utilisés par les pêcheurs comme les non-pêcheurs.

Une commande exceptionnelle de casquettes et t-shirt logotés (90 pièces) a été faite dans le cadre des stages de pêche. Ces vêtements identitaires ont été remis à l'ensemble des jeunes participants aux stages organisés afin de véhiculer l'image de la Fédération lors de ces actions.

Les objets promotionnels sont distribués auprès des AAPPMA, des écoles lors de nos interventions et à nos partenaires lors de manifestations organisées par la Fédération (*salons, réunions, assemblées, etc.*).

Enfin, comme chaque année dans le cadre du Critérium Jeunes Pêcheurs, la Fédération a offert un trophée à chaque catégorie : espoirs, cadets et plaisirs. Soit un total de 90 trophées remis aux AAPPMA organisatrices. A cela s'ajoutent, tous les ans, des objets et trophées estampillés « Club Halieutique Interdépartemental » envoyés gratuitement à chaque Fédération.



Identité visuelle

◆ Évolution de la charte graphique

Suite à l'évolution de la charte graphique et du logo au niveau de la Fédération nationale, nous avons adapté tous nos outils de communication en conséquence (*papier en-tête, cartes de visite, signatures mail, plaquette de présentation institutionnelle etc.*).

La Fédération a invité les AAPPMA à adopter cette identité visuelle dans l'optique de l'homogénéisation de la communication.

La Fédération départementale est votre partenaire privilégié pour vous accompagner dans votre démarche de développement.

ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



◆ Vêtements identitaires

Dans le cadre de la réorganisation et de la professionnalisation de la Fédération, il a été décidé de doter les élus et les salariés de vêtements identitaires. L'objectif étant de permettre une identification claire des représentants de la Fédération lors de leurs interventions externes, des rendez-vous sur le terrain ou des manifestations.

Une première commande a été réalisée auprès de notre fournisseur ONE-UP, au début de l'été 2019 et une seconde devrait intervenir courant 2020, venant compléter cette première salve.

◆ Covering du bateau de la FDAAPMA87

En 2019, il a été décidé de refaire le covering de notre bateau d'animation devenu vétuste. Le premier covering de la coque ayant été réalisé en interne en 2014, avec l'utilisation récurrente du bateau, l'effet du temps et l'évolution de la charte graphique, les stickers devaient être changés. C'est pourquoi nous avons fait appel à la société API Communication pour la création visuelle, l'impression et la pose du nouveau revêtement.

Ce nouveau visuel est plus moderne et dynamique et représente bien l'esprit que nous souhaitons insuffler auprès du jeune public.



Évènementiel

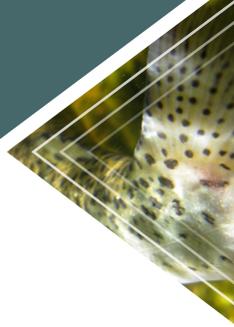
◆ Challenge Henri Hermet 2019

Cette année, les 7 et 8 septembre, 157 pêcheurs étaient présents sur le lac de Vassivière pour une manche du Challenge Henri-Hermet 2019. Cette manifestation a connu un fort succès compte tenu des nombreux participants inscrits et a contribué de manière incontestable au rayonnement du lac de Vassivière au niveau national.





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Cet évènement s'est déroulé dans une ambiance conviviale et a permis la mise en place de nombreux partenariats locaux, en collaboration avec l'Association Régionale de Pêche Occitanie, l'Association Régionale de Pêche de Nouvelle-Aquitaine, la Fédération de Pêche de la Creuse et le Syndicat du Lac de Vassivière. Cette épreuve a également permis de tester pour la première fois, l'application « FishFriender », dans la gestion du cadre sportif de cette manifestation.



Communication presse

Une dizaine de communiqués de presse et trois dossiers de presse ont été réalisés en 2019. Ouvertures de la pêche selon les espèces, évènements importants, animations... toutes les actualités de la Fédération sont communiquées afin d'informer au mieux les pêcheurs, les institutions et le grand public.

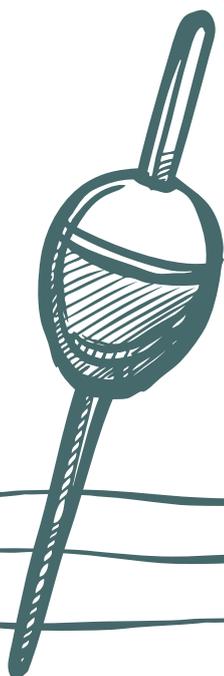
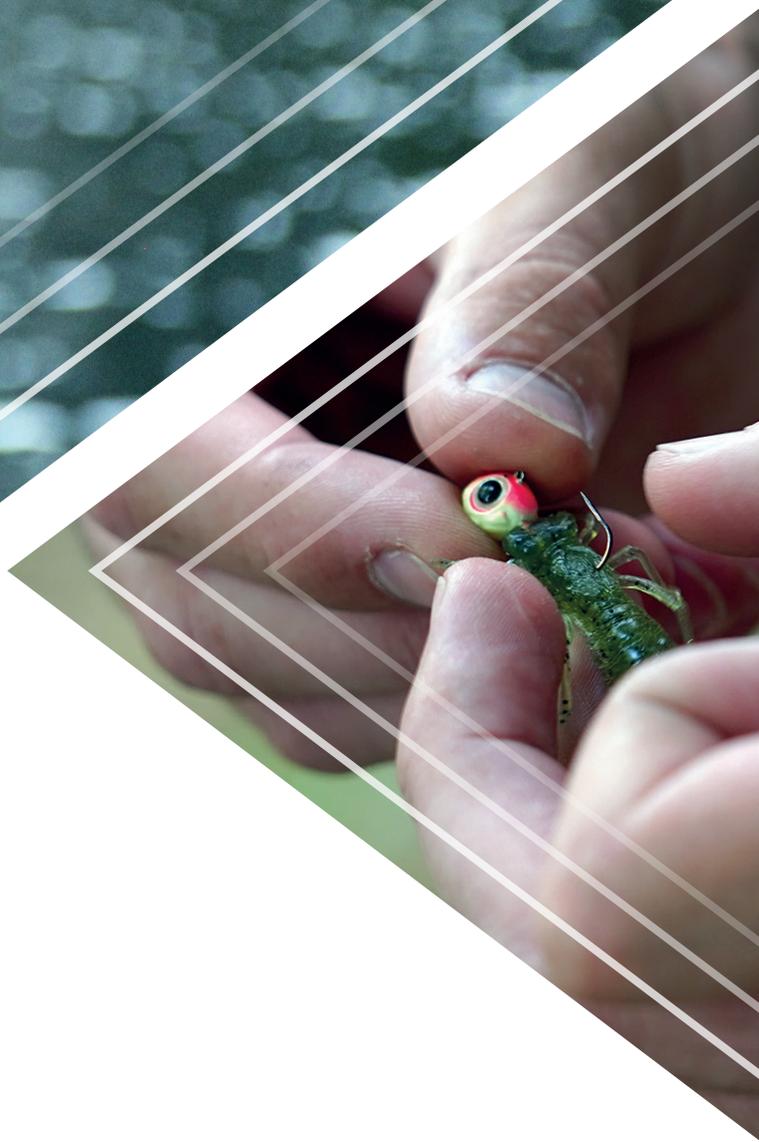
La pêche est un sujet très relayé dans la presse écrite, à la radio et également à la télévision. La Fédération est souvent sollicitée pour des sujets divers (*sécheresse, animations, ouvertures, etc.*) ou des directs en plateau.

La Lettre ouverte du Président Paul Duchez adressée le 25 juillet 2019 aux pêcheurs avec pour thématique la sécheresse, l'usage de l'eau, ses conséquences sur le milieu aquatique et la pêche a été publiée sur les différents supports de communication de la Fédération (*réseaux sociaux, site internet*) et envoyée aux médias (*presse écrite, radio et télévision*). L'impact fut tel que cette lettre a touché 45 483 personnes sur Facebook (*fil d'actualité*) et été citée par Pascal Bacoux dans son édito de « La Pêche et Les Poissons » (*numéro de septembre 2019*). Le Président Paul Duchez a été sollicité par plusieurs médias (*dont l'émission « Dimanche en politique » sur France 3 Limousin*) pour parler de la sécheresse.

Revue de presse

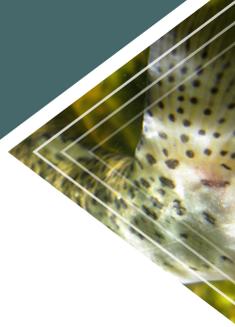
La revue presse permet de rester informé sur la sphère de la pêche associative. Elle offre la possibilité de se tenir au courant de tous les articles relatifs à la pêche, qui paraissent dans la presse (*départementale, régionale et nationale*) : manifestations, travaux sur cours d'eau, compte-rendu d'assemblées générales, etc. Les articles sont archivés de manière électronique.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES

L'année 2019 a vu la réalisation de nombreuses actions menées par la FDAAPPMA 87, pour la plupart dans le cadre de sa participation aux Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) portés par les collectivités à compétence rivière.

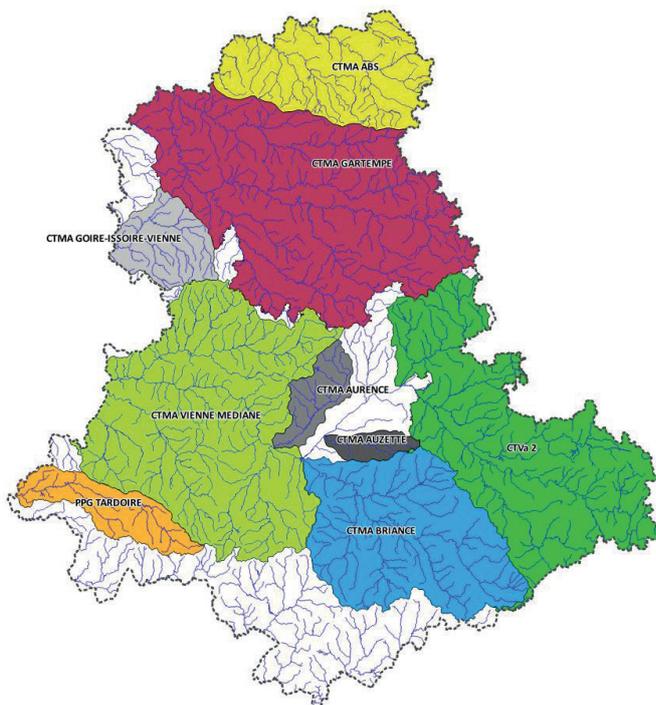
Coordination

Ces CTMA, au nombre de huit sur le département en 2019, sont des outils proposés par les Agences de l'eau qui en financent les actions aux côtés de la Région Nouvelle Aquitaine.

Chacun d'entre eux regroupe un nombre variable de partenaires techniques (*collectivités, établissements publics, associations*) qui vont œuvrer en synergie vers un objectif de restauration des milieux aquatiques et humides.

Un CTMA est généralement piloté par une collectivité, qui organise annuellement comités techniques et comités de pilotage afin de coordonner les programmes et actions des différents maîtres d'ouvrage.

En 2019, la FDAAPPMA 87 a participé à douze de ces réunions.



Carte des CTMA en cours ou en renouvellement en Haute-Vienne

Bassin Asse Benaize Salleron

◆ Continuité écologique sur le Glévert



Ouvrage transversal infranchissable sur le Glévert, pour lequel la Fédération a missionné une étude de restauration de la continuité.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Sur ce territoire du nord du département, la FDAAPPMA 87 s'est porté maître d'ouvrage du CTMA pour des actions de restauration de la continuité écologique.

Le premier travail a consisté à mettre à jour la base de données relative aux obstacles à la circulation piscicole sur le Glévert (*bassin de la Benaize*) : recensement, cartographie, photos.

A ensuite été confiée à un bureau d'études l'analyse de deux ouvrages situés sur la commune d'Arnac-la-Poste : proposition technique, estimation des coûts financiers et gain écologique attendu.

Il s'agit là de véritables outils d'aide à la décision, permettant de justifier ou non les travaux de restauration de la continuité que nécessiteraient ces ouvrages.

Bassin Briance

◆ Continuité écologique sur le Theil et le Blanzou

Sur le bassin de la Briance, deux études de restauration de la continuité écologique ont été menées sur des ouvrages sur le ruisseau du Theil (*bassin Ligoure*) et sur le Blanzou.

Sur ces obstacles infranchissables, situés respectivement près des villages des Texonnières et de Traslage, deux scénarii ont été demandés, avec détail technique et estimatif financier.

Les travaux sur l'ouvrage du Theil sont prévus en 2020, en parallèle de ceux à réaliser sur le pont situé tout à fait en aval du ruisseau (*reprise de la passe à poisson existante*).

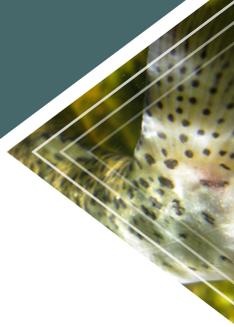


Ouvrage infranchissable THEIL 01, situé environ 100 m en amont de la confluence avec la Ligoure.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



◆ Travaux sur le ruisseau de l'Ame de l'Ane

En 2019 s'est poursuivi le projet de restauration du ruisseau de l'Ame de l'Ane porté par l'AAPPMA La Roselle.

De part et d'autre du pont de la Vergnolle, deux passages à gué, deux abreuvoirs (*descentes aménagées*) et une passerelle ont été installés.

La Fédération et les AAPPMA remercient le propriétaire et l'exploitant agricole pour avoir permis ces réalisations, qui permettent de sécuriser l'accès au ruisseau et d'y éviter la divagation du bétail ainsi que l'érosion des berges.

Sur ce même secteur ont été organisés des travaux sur une encoche d'érosion qui menace la passerelle d'un chemin de randonnée. Ils sont prévus pour le premier semestre 2020.

Bassin Gorre Graine

◆ Continuité écologique sur la Gorre

Sur le ruisseau de Chênevières au lieu-dit le Temple, l'ancien passage busé infranchissable pour les poissons (*perché, sous-dimensionné, en mauvais état*) a été remplacé par un pont cadre sans fond, posé sur le lit naturel du ruisseau.



Avant



Après

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Bassin Vienne Amont

◆ Restauration du ruisseau de Chaud

Suite aux travaux réalisés en 2018 (*remplacement de l'ouvrage infranchissable de la piste forestière*), la Fédération et l'AAPPMA La Pelaude ont poursuivi la restauration de ce ruisseau pépinière.

Le traitement de la ripisylve a été effectué par l'équipe du centre d'activités thérapeutiques du CHU d'Esquirol depuis la confluence avec la Vienne jusqu'à la route de Plainartige.

Les travaux 2020 ont été planifiés : mesures agricoles sur la partie amont, recharge granulométrique sur le linéaire retracé en aval de la piste forestière.

Bassin Tardoire

◆ Continuité écologique sur la Tardoire

Le SYMBA Bandiat-Tardoire et la FDAAPPMA 87 se coordonnent sur cette rivière pour traiter les obstacles à la continuité. Le SYMBA a déjà engagé d'importants travaux d'effacement sur de gros ouvrages en très mauvais état et/ou sans usage.

La Fédération se focalise sur les obstacles intermédiaires, comme ceux de La Besse ou du pont de Cros : les démarches préalables (*avec les propriétaires*) et administratives (*déclarations de travaux*) ont été réalisées en 2019, pour des effacements en 2020.

ÉTUDES ET TRAVAUX 2019

Frayère à brochet du Grenouillet

Ce projet, initié par l'AAPPMA des Ponticauds, vise à restaurer une ancienne annexe hydraulique en bord de Vienne entre Limoges et Panazol.

Le service technique a piloté en 2019 l'intégralité de ce dossier, depuis les réunions de concertation avec les différents partenaires jusqu'à la réalisation des plans des travaux et la sollicitation d'entreprises.

A ce stade il ne manque qu'un terrain, afin de terrasser les déblais qui seront issus de la future frayère, pour que ce projet aboutisse...



Actuellement

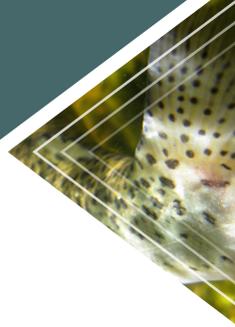


Projet





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Suivi de la mise en œuvre du parcours de graciation sur la Colle

Ce parcours couvre le linéaire entre la confluence avec la Tardoire et le pont de Chez Rouchaud. Sollicité par l'AAPPMA de Saint-Mathieu, il bénéficie d'un arrêté préfectoral depuis début 2019.

L'AAPPMA et la Fédération ont souhaité pouvoir en suivre les bénéfices sur les populations de Truites fario qu'elles cherchent à préserver.

Pour cela, trois stations ont été inventoriées par pêche à l'électricité au printemps 2019 : deux sur le parcours et une station « témoin » en amont, et l'ensemble du linéaire a été prospecté en fin d'année pour un comptage de frayères.

Ces opérations seront reproduites dès 2020 pour comparaison. D'autant que les échanges avec les riverains ont abouti à la mise en place d'une réserve complète de pêche sur le tronçon en amont du pont de Chez Rouchaud, ce qui complète le dispositif de protection de la truite sur ce secteur.



Frayère de Truite fario observée sur la Colle lors de la prospection de décembre 2019



La Colle sur la partie aval du parcours de graciation, à proximité de la confluence avec la Tardoire

Comptage de frayères de Truite fario

Le suivi de la reproduction de la truite fournit des informations importantes quant à la qualité des milieux aquatiques : colmatage du substrat, possibilité d'accès aux frayères, etc.

Cette action est donc régulièrement utilisée pour évaluer l'impact de travaux que réalise la Fédération.

En 2019, plusieurs cours d'eau ont été prospectés :

- ◆ le ruisseau de l'Ame de l'Ane, pour suivre les effets de tous les travaux engagés (*ripisylve, continuité, agricole, etc.*) ;
- ◆ le ruisseau de Chaud, suite aux travaux de continuité écologique ;
- ◆ la Colle, sur le bassin de la Tardoire ;
- ◆ le ruisseau du Mas Maury.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Suivi de la reproduction du brochet

Plusieurs sondages ont été effectués en 2019, avec des résultats mitigés selon les sites : à Saint-Pardoux, dans les anses de Puypérier et Santrop, et dans les frayères nouvellement restaurées de Roche et de Brignac en bord de Vienne.

Ces suivis permettent d'obtenir des informations (*bonnes ou mauvaises*), sur cette espèce à la reproduction très exigeante.

Travaux divers

La Fédération a organisé et suivi des chantiers confiés à l'équipe de l'Atelier d'Activités Thérapeutiques du CH Esquirol de Limoges et à l'association REMPART de Bellac :

- ◆ entretien de parcours de pêche ;
- ◆ nettoyage de la frayère à brochet de Brignac ;
- ◆ pose de panneaux ;
- ◆ pose de clôtures.

La Fédération a organisé et suivi les travaux préparatoires de plusieurs chantiers qui seront finalisés en 2020 :

- ◆ création d'un parcours de pêche labellisé "Famille" sur le barrage de Sainte-Hélène à Bujaleuf ;
- ◆ création d'un parcours de pêche labellisé "Découverte" sur les rives du Vincou à Bellac ;
- ◆ création d'une aire de pêche sécurisée sur le plan d'eau de Jonas à Ambazac.

Planification 2019

Plusieurs chantiers qui seront réalisés au cours de l'année 2020 ont été planifiés en 2019 :

- ◆ création d'une mise à l'eau pour float tube sur le barrage de Langleret ;
- ◆ aménagements de postes de pêche sur la Gartempe à Saint-Ouen-sur-Gartempe ;
- ◆ réfection du chemin d'accès à une parcelle propriété de la Fédération à Brignac sur la commune de Royères ;
- ◆ entretien du bassin de décantation du carpodrome du Rochelot ;
- ◆ entretien de la frayère à brochet de Brignac sur la commune de Royères.

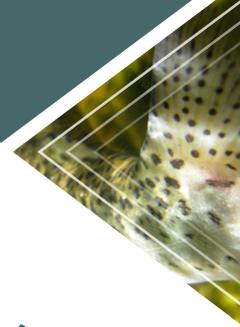
Assistance technique

- ◆ La Fédération apporte également une assistance aux mairies propriétaires de plans d'eau dont elle a ou aura la gestion piscicole : Saint Paul, Nantiat, Limoges (*entre autres*). Elle apporte également une assistance au Département de la Haute-Vienne : Lac de Saint-Pardoux, La Pouge, étang de Couze, étang du Mas du Loup, étang des Vaseix.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



ORGANISATION ET RÉALISATION DE PÊCHES À L'ÉLECTRICITÉ

Pêches d'inventaire

La campagne d'inventaires a été écourtée en 2019 du fait de l'étiage sévère subi à partir du mois de juin et de l'arrêté préfectoral « sécheresse » qui s'en est suivi.

De fait, certains inventaires de suivi de travaux n'ont pas pu se faire et sont reportés en 2020.

Ce sont tout de même vingt-trois stations qui ont été prospectées en 2019 :

- ◆ le ruisseau des Dauges, affluent de la Couze, à la demande du CEN Limousin gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges ;
- ◆ la Colle sur trois sites : une station témoin et deux stations sur le parcours de glaciation ;
- ◆ le bassin de la Briance avec dix-neuf stations inventoriées dans le cadre du suivi du CTMA Briance (*diagnostic final après cinq ans de contrat et de travaux des différents maîtres d'ouvrage*).



Inventaire sur la Briance à Saint-Vitte : le chantier de biométrie se tient prêt pour l'arrivée des premiers poissons



Truite de l'année (reproduction naturelle) capturée sur le Ligonat en juillet 2019

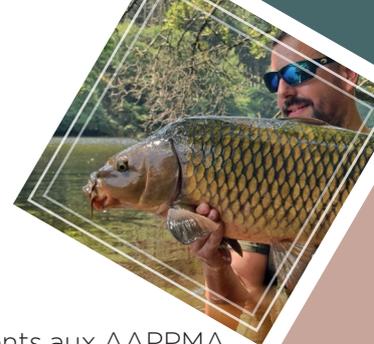
Pêches de sauvetage

La Fédération est régulièrement sollicitée par des entreprises de Travaux Publics lorsqu'elles interviennent sur des cours d'eau : réfection de pont, suppression de seuil, réfection d'installation hydroélectrique, dérivation et mise en assec, vidange, etc.

En 2019, ce sont neuf opérations de ce type qui ont été menées :

- ◆ sur le ruisseau de Chênevières à Pageas, avant le remplacement d'un ouvrage ;
- ◆ sur la Vienne dans le canal d'aménée de la centrale de Charnaillat ;
- ◆ sur la Gorre, lors des opérations d'effacement des seuils de Limont à Saint-Laurent-sur-Gorre et du pont de Gorre à Rochechouart ;
- ◆ sur le ruisseau de Chassat à Eymoutiers ;
- ◆ sur la Benaize en aval de l'étang de Mondon, avant la vidange ;
- ◆ sur le ruisseau des Râches au pont du moulin d'Aubepeyre ;
- ◆ sur le Bouloux à Eyjeaux.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Le service technique de la Fédération adresse ses plus chaleureux remerciements aux AAPPMA et à l'ensemble de leurs bénévoles, ainsi qu'aux technicien(ne)s et stagiaires des différents syndicats, pour le soutien qu'ils apportent lors de ces opérations de pêche.

Les rapports de ces inventaires et sauvetages sont disponibles à la Fédération pour les AAPPMA souhaitant les consulter.

GESTION HALIEUTIQUE ET PISCICOLE

Le développement halieutique et piscicole du Lac de Saint-Pardoux

◆ Le Conseil départemental au soutien de l'activité pêche sur le lac

Les résultats des suivis engagés sur les récifs artificiels de Saint-Pardoux ont fait l'objet d'une présentation aux journées techniques nationales organisées fin novembre au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris par la Fédération Nationale de la Pêche en France. Ces résultats sont positifs dans la mesure où les récifs artificiels concentrent plus de poissons que les autres types d'habitats également suivis. Les retours des pêcheurs sont également positifs au sujet de ces récifs. Une communication au format A3 est à l'étude pour être affichée sur les panneaux présents aux abords des rampes de mises à l'eau.

◆ Empoissonnement

Cinq espèces piscicoles ont été sélectionnées dans le cadre des empoissonnements effectués :



- gardons : 1 tonne ;
- rotengles : 142 kilos ;
- tanches : 500 kilos ;
- Ables de Heckel : 300 kilos ;
- brochets : 800 kilos.

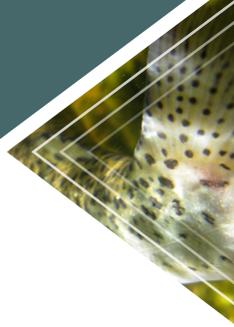
Deux pisciculteurs sont intervenus à savoir Monsieur Paul Baudon (87) et Monsieur Romain Mignon (63).

Le montant total de ces empoissonnements s'élève à 19749,26 euros. Une participation de 9874,63 euros est assurée par le Conseil départemental.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Travaux

Le Conseil départemental a pris en charge l'installation des panneaux routiers ainsi que l'installation des mobiliers d'informations ayant reçu les panneaux d'informations relatifs à l'activité pêche. Le montant des dépenses se situe aux alentours de 7500 euros.

La FDAAPPMA 87 a engagé :

- les travaux de réhabilitation du chemin de la Ribière ;
- la création d'une aire de pêche sécurisée sur le site de la Ribière ;
- les travaux d'amélioration de la fonctionnalité de trois frayères à brochets ;
- l'installation de quatre panneaux d'informations Pêche (*barrage, Santrop, La Ribière, Montimbert*).

Le montant des travaux engagés par la FDAAPPMA 87 s'élève à 45 172,69 euros pour 2019.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



◆ Bilan des engagements relatifs à la convention

A fin 2019, un bilan est dressé concernant les dépenses engagées par le Conseil départemental et la FDAAPPMA 87.

Dépenses FDAAPPMA 87 : 116 494,80 euros (*prévisionnel convention : 122 000 euros*).

Dépenses Conseil départemental : 125 285,92 euros (*prévisionnel convention : 120 000 euros*).

Plan de développement du Lac de Vassivière

Les nombreuses actions inscrites à ce projet ont été principalement axées sur le développement du tourisme Pêche et sur la communication.

◆ Qualification Hébergements Pêche

Les différentes procédures engagées en début d'année pour la qualification des hébergements pêche autour de Vassivière sont terminées. Ainsi, à ce jour, ce sont 34 hébergements qui bénéficient de cette qualification dans un rayon de 15 kilomètres autour du lac. Chaque hébergeur s'est vu remettre un pack hébergeur afin que chaque personne effectuant un séjour pêche ait accès à toute la documentation nécessaire pour pratiquer dans de bonnes conditions et découvrir le territoire dans lequel il se trouve.

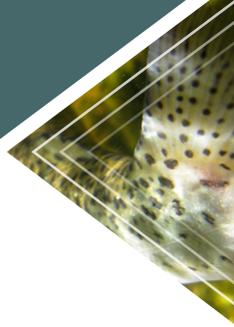
◆ Challenge Henri Hermet

Les 7 et 8 septembre, 157 pêcheurs réunis au sein de 78 équipages étaient présents sur le lac de Vassivière pour cette nouvelle édition du Challenge Henri-Hermet qui n'avait pas été organisé depuis 2014. Cette manifestation contribuant au rayonnement du lac de Vassivière s'est déroulée dans une ambiance conviviale appréciée par tous les compétiteurs.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



193 poissons maillés ont été comptabilisés au cours des deux manches : 158 perches, 20 sandres et 15 perches ont permis de départager les compétiteurs. Au final c'est l'équipe Pick/Berthon qui s'impose devant l'équipe Legendre/Weill et l'équipe Solages/Lantuech.

Projet de développement de la Vienne en seconde catégorie piscicole

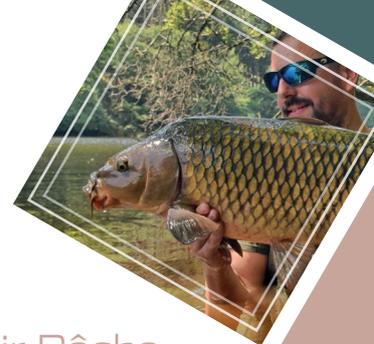
Ayant vu ses premières actions se dérouler dans le courant de l'année 2018, ce projet se poursuit en 2019 avec différentes réalisations initiées et/ou finalisées.

La rampe de mise à l'eau aux abords de l'île de Chaillac a été réalisée fin 2019. Elle permet désormais à toutes les embarcations de rejoindre la Vienne dans de bonnes conditions.

La réfection des postes de pêche sur la Vienne à Saint-Brice-sur-Vienne ; la restauration de la frayère à brochets de Roche sur la Vienne à Saint-Junien ; la création d'une aire de pêche sécurisée sur la Vienne à Aix-sur-Vienne (*finalisation des travaux en 2020*) sont autant de chantiers réalisés dans le cadre de ce projet de développement.

La carte interactive consacrée à la Vienne en seconde catégorie piscicole et disponible sur le site internet de la Fédération a été alimentée de nouvelles données.

ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

◆ Une nouvelle dynamique pour la pêche associative en Haute-Vienne

Initié en 2017, le travail d'élaboration du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche s'est poursuivi en 2019. Cette année, la Fédération a accueilli Lola Bernard en stage de fin d'études de Master II Développement du territoire et valorisation du Patrimoine, de l'Université de Limoges. Elle a poursuivi par un Contrat à Durée Déterminée de quatre mois au sein du service technique et développement. De nombreuses réunions de concertation se sont déroulées dans le but de réunir l'ensemble des éléments nécessaires à l'analyse de la situation halieutique du département.

- Sept réunions de bassins avec les AAPPMA :
 - A : La Basse Marche : 29 août.
 - B : Le Bassin de la Gartempe : 19 août.
 - C : La Vallée de la Vienne : 5 septembre.
 - D : PNR Périgord/Limousin : 9 septembre.
 - E : Pays Arédien, Ligoure et Briance : 12 septembre.
 - F : Taurion, Maulde et Vienne : 22 août.
 - G : Le Pays de Limoges : 26 août.
- Une réunion avec les partenaires à la FDAAPPMA 87 le 16 mai, avec quatre ateliers :
 - Les offres de pêche en première catégorie.
 - Les offres de pêche en deuxième catégorie.
 - La communication.
 - L'offre touristique.

Le Schéma présente 8 axes stratégiques (*les caps à atteindre*) qui se déclinent en 30 objectifs opérationnels (*étapes nécessaires pour atteindre les caps*) totalisant eux-mêmes 100 fiches action.

- Objectif stratégique A : Assurer le suivi et l'évaluation du SDDL.
- Objectif stratégique B : Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche.
- Objectif stratégique C : Structurer et créer une cohésion au sein du réseau associatif pêche.
- Objectif stratégique D : Structurer et valoriser les offres de pêche.
- Objectif stratégique E : Contextualiser la réglementation de la pêche.
- Objectif stratégique F : Améliorer l'accès au loisir pêche pour tous.
- Objectif stratégique G : Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement.
- Objectif stratégique H : Créer un attrait touristique.

Il a été adopté et validé politiquement lors du conseil d'administration du 21 décembre 2019.

SENTINELLES DES COURS D'EAU

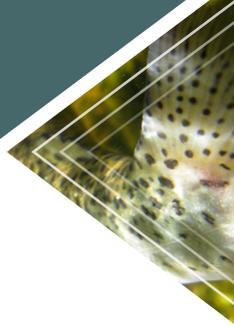
En juin 2019, la Fédération lance un appel aux citoyens en général et aux pêcheurs en particulier :

« Depuis quelques années, plusieurs étés se succèdent avec des conditions météorologiques catastrophiques pour les cours d'eau haut-viennois. Cette baisse des débits prend même parfois des





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



tournures dramatiques. Il est malheureusement de plus en plus fréquent de constater des ruptures d'écoulement, ce qui impacte la flore et la faune, dont les poissons. Les températures élevées provoquent une chute du taux d'oxygène dissous dans l'eau pouvant entraîner des mortalités.

Les pêcheurs, sentinelles des cours d'eau, sont souvent les premiers lanceurs d'alerte. Sécheresse, mortalité, pollution mais aussi braconnage ou dégradation diverse, toutes les informations observées sur le terrain sont essentielles. C'est pourquoi la Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique s'implique en créant un réseau d'alerte et de vigilance nommé Sentinelles des cours d'eau.

C'est parce que les petits ruisseaux font les grandes rivières que nous avons besoin de chacun d'entre vous ! Nous sommes tous concernés. Pêcheurs, randonneurs, promeneurs, amoureux de la nature... partagez avec nous vos observations sur le terrain, ce geste éco-citoyen permettra de contribuer à la préservation de nos milieux. »

Suite à la création de ce réseau Sentinelles, à la diffusion de cet appel sur les réseaux sociaux et dans la presse, ce sont plus de 30 signalements (*par mail, par téléphone, via les réseaux sociaux*) qui sont recueillis par la Fédération (*pollution, sécheresse, utilisation abusive de l'eau malgré un arrêté d'interdiction...*).

GARDERIE

En 2019, des sorties garderie ont été effectuées en collaboration avec l'ONCFS et les gardes pêche particuliers. La Fédération a également organisé la réunion annuelle d'information pour les gardes-pêche particuliers du département. Des travaux préparatoires à la création d'une brigade de gardes-pêche particuliers au sein de la Fédération sont en cours.

42 procès-verbaux ont été établis par les gardes-pêche particuliers de la Fédération ainsi qu'un avertissement. Le travail de rédaction, de transmission aux autorités compétentes et de suivi est effectué par le technicien fédéral en charge de la garderie.

La mise en place du réseau « sentinelles des cours d'eau » a permis de nombreux signalements (*pollutions, sécheresse, etc.*) qui ont donné lieu à un suivi sur le terrain.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



VIDANGES

La Fédération a participé aux vidanges (*organisation préalable, réalisation et/ou suivi*) de trois plans d'eau : le plan d'eau de Saint-Paul (*propriété de la Mairie mais dont la Fédération a la gestion halieutique et piscicole*), le plan d'eau des Vaseix (*propriété du Conseil départemental de la Haute-Vienne*) et le plan d'eau de Bonnac-la-Côte (*propriété de la Fédération*).

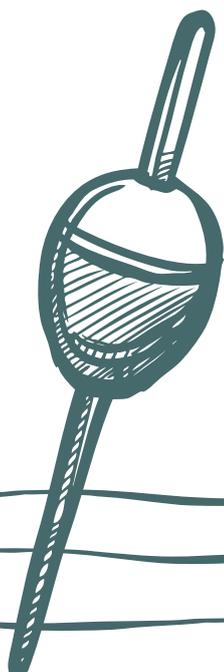
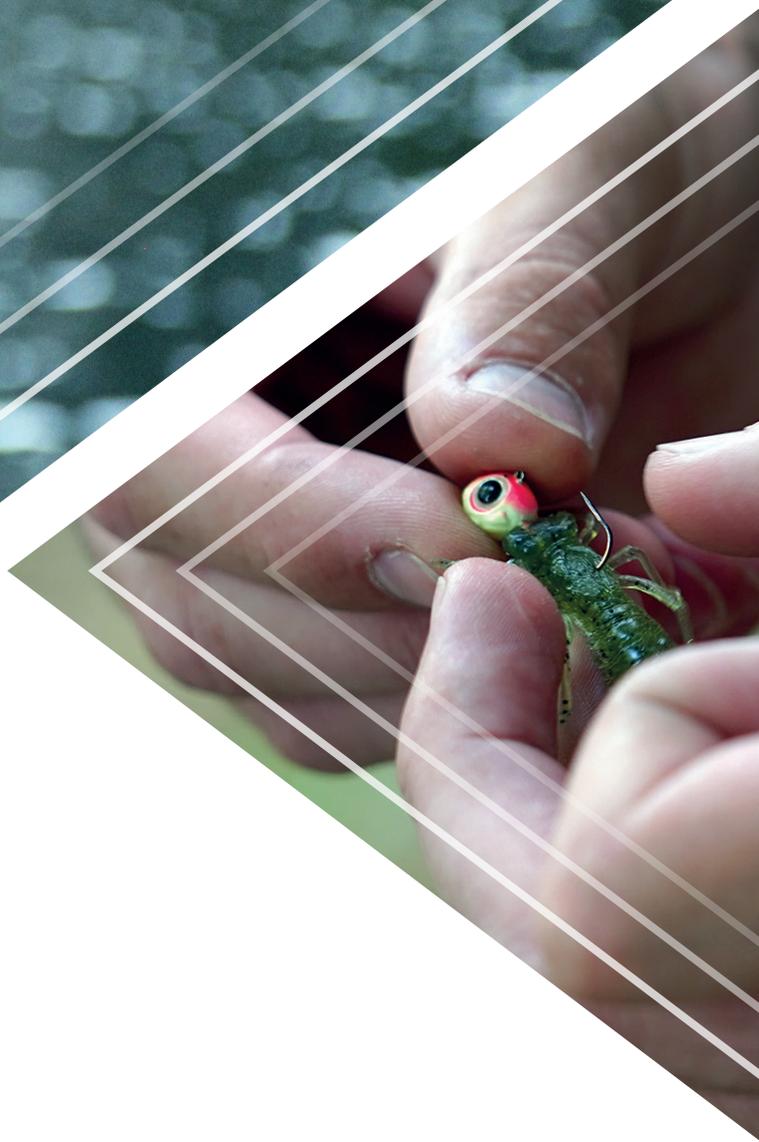


Pêche de la carpe sur le plan d'eau de Bonnac-la-Côte. © FDAAPPMA 87.



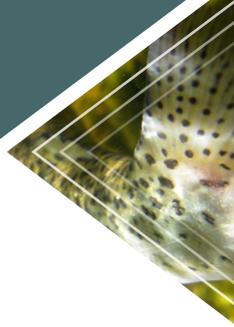


BILAN DES EMPOISSONNEMENTS





BILAN DES EMPOISSONNEMENTS



LES EMPOISSONNEMENTS EN 2019

La Fédération poursuit son effort d'empoissonnement en le maintenant à un niveau élevé. Chaque année, la Fédération consacre une enveloppe importante à cette activité.

Cette politique doit cependant prendre en compte les connaissances disponibles concernant les milieux empoissonnés, la fréquentation des plans d'eau et des barrages, la productivité possible de ceux-ci, le prélèvement par les pêcheurs ainsi que l'évolution des ressources piscicoles et financières.

En 2019, ce sont près de 20 journées qui ont été consacrées à ce volet : organisation des livraisons et des tournées, suivi des tournées pour les plans d'eau et les barrages, livraison des alevins de souche Dordogne, livraison des truites portions avant l'ouverture.

Les plans d'eau

La Fédération assure la gestion halieutique et piscicole de 17 plans d'eau « généralistes » :

- ◆ 5 échappent en partie à la réglementation générale de la pêche « La Croisille-sur-Briance », « Bessines-sur-Gartempe », « Rochechouart », « Saint-Sornin-Leulac » et « Peyrat-le-Château » ;
- ◆ 3 plans d'eau dits « spécialisés » à savoir le « carpodrome du Rochelot », « parcours enfant du Rochelot » et le « réservoir mouche de Rénier ».

Le carpodrome du Rochelot a bénéficié d'un déversement de 150 kilos de carpes (*de 500 grammes à 2 kilos*).

L'étang Rénier, réservoir de pêche à la mouche, a bénéficié d'un premier déversement de 200 kilos de Truites arc-en-ciel d'un poids compris entre 800 grammes et 2 kilos et de deux compléments de 150 et 100 kilos en décembre et février.

Les plans d'eau « généralistes » ont reçu près de 8 tonnes de poissons (*essentiellement des carpes, des gardons et des tanches*) dont 2 350 kilos de Truites arc-en-ciel pour un coût global de 37 462 ,60 euros.

Compte tenu de la sécheresse qui a frappé le département cet été et cet automne, les vidanges prévues n'ont pas pu avoir lieu. Seul le plan d'eau de Saint-Paul et par dérogation a pu être vidangé pour des raisons liées aux aménagements réglementaires dont il fait l'objet. Les cyprinidés ont été remis dans le plan d'eau et les carnassiers ont été déversés sur la Vienne à Limoges.

Au total, pour l'ensemble des plans d'eau du département, plus de 8 tonnes de poissons ont donc été déversées pour un montant de 40 195 euros.

Les barrages

Dans l'attente du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche qui s'attachera à la définition des orientations de gestion halieutique, certains barrages n'ont pas été empoissonnés cette année.

BILAN DES EMPOISSONNEMENTS



Seuls les barrages de Saint-Pardoux et de Vassivière ont bénéficié d'un empoissonnement de la part de la Fédération de pêche.

Concernant le lac de Saint-Pardoux, l'enveloppe consacrée aux achats de poissons a été de 19 749 euros avec une participation de la part du Conseil départemental. En volume, cela représente 1 142 kilos de gardons, 500 kilos de tanches, 300 kilos d'Ables de Heckel et 800 kilos de brochets.

La coopération précise que nous entretenons avec le Conseil départemental et ses services concernant le développement piscicole et halieutique du lac se poursuit.

Concernant Vassivière, 1 500 kilos de gardons et 500 kilos de brochets ont été déversés pour un montant de 14 163 euros. Ici aussi, le partenariat développé entre les Fédérations de pêche de la Haute-Vienne et de la Creuse, le Syndicat gestionnaire du lac et la Région Nouvelle Aquitaine se poursuit.

Ainsi, ce sont 4 742 kilos qui ont été répartis sur ces barrages, pour un montant de 33 912,63 euros.

Les parcours de loisir

Quatorze parcours loisir sont répartis sur le département de la Haute-Vienne. Toujours très appréciés des pêcheurs locaux, ils bénéficient de trois déversements de 60 kilos de truites, hormis le parcours de Marval, plus petit que les autres qui ne reçoit que 30 kilos par déversement.

La Fédération a donc déversé en 2019, 2 430 kilos de truites arc-en-ciel au total pour une valeur de 12 049,16 euros.

Alevins et truitelles fario

La Fédération a également participé à l'achat de 84 000 alevins et truitelles fario souche Haute-Vienne, Isle ou Dronne, en complément des commandes des AAPPMA, pour un coût global de 7 777,05 euros.

Aides aux AAPPMA

Par décision du Conseil d'Administration, l'enveloppe « poissons » destinée aux AAPPMA qui n'ont pas de plan d'eau gérés par la Fédération sur leur secteur, a été remplacée en 2018 par une mesure plus incitative à savoir un abondement à hauteur de 50 % des commandes d'empoissonnement de ces AAPPMA (*hors alevins et truitelles*), avec un plafond de 200 euros.

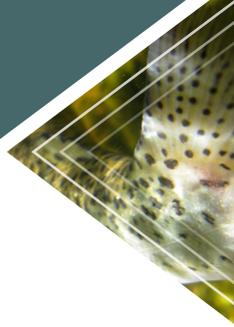
Pour exemple, une AAPPMA qui commanderait pour 200 euros de poissons, pourrait recevoir une aide de 100 euros de la part de la Fédération. Une AAPPMA qui en commanderait 1000 euros se verrait attribuer une aide plafonnée à 200 euros.

Pour 2019, l'enveloppe globale s'élève à 4 544,45 euros. Malgré les relances, quelques AAPPMA ne nous ont pas communiqué leur empoissonnement pour une éventuelle participation.





BILAN DES EMPOISSONNEMENTS



BILAN GLOBAL 2019

Ce bilan concerne uniquement les achats de poissons. Les poissons récupérés lors des vidanges de plans d'eau ne sont pas comptabilisés ici. Il s'agit de la campagne d'empoissonnement 2019 qui s'étend jusqu'en janvier et février 2020.

En 2019, la Fédération de pêche a souhaité travailler avec plusieurs pisciculteurs que nous remercions ici :

- ◆ Monsieur Baudon de « la pisciculture du Bardon » ;
- ◆ Monsieur Boissier des « Etangs creusois » ;
- ◆ Monsieur Mignon des « Pêcheries de Pontaurmur » ;
- ◆ Monsieur Evrard de « la salmoniculture du Verger ».

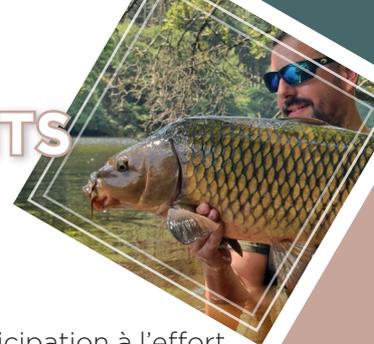
| Espèces | Quantités | Total (€) |
|---|------------------|--------------------|
| Carpes (0 à 5 kg) | 1 490 kg | 3 605,80 € |
| Carpes (6/8 kg) | 0 kg | 0 € |
| Gardons | 5 847 kg | 30 442,58 € |
| Tanches | 960 kg | 4 982,40 € |
| Ables de Heckel | 300 kg | 1 659,00 € |
| Brochets | 1 350 kg | 16 445,00 € |
| Black-bass | 0 kg | 0 € |
| Sandres | 95 kg | 1 760,35 € |
| Perches | 0 kg | 0 € |
| Goujons | 0 kg | 0 € |
| TAC* portions (parcours loisir et plan d'eau) | 4 780 kg | 23 701,63 € |
| TAC* Rénier | 450 kg | 3 560,63 € |
| Truitelles et alevins | 84 000 pièces | 7 777,05 € |
| Aides aux AAPPMA sans plan d'eau | | 4 544,45 € |
| TOTAL | 15 272 kg | 98 478,88 € |

TAC* : Truites arc-en-ciel.

Pour l'ensemble de ces opérations d'empoissonnements et d'alevinages gérées par la Fédération, le total s'élève à plus de 15 tonnes de poissons et 84 000 jeunes truites répartis sur tout le département pour un coût de près de 98 500 euros.

Il faut ajouter également les poissons déversés par les AAPPMA sur les cours d'eau, plans d'eau ou barrages du département.

BILAN DES EMPOISSONNEMENTS



La Fédération remercie le groupement des AAPPMA de Limoges pour sa participation à l'effort commun d'empoissonnement. En 2019, le groupement a contribué à hauteur de 1 000 euros à l'achat de poissons à destination des barrages et plans d'eau du département.

La Fédération remercie le Conseil Départemental pour sa participation aux efforts d'empoissonnement du lac de Saint-Pardoux à hauteur de 9 874,63 euros en 2019 ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine qui aide ces soutiens d'effectifs à hauteur de 1 899 euros.

La Fédération remercie également tous les bénévoles qui apportent leur aide lors de ces diverses opérations d'empoissonnements.

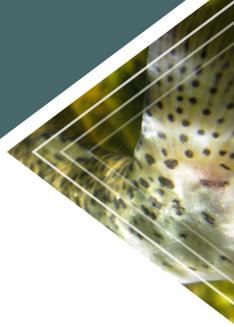
◆ Précision :

Le montant de 98 478,88 euros correspond à la campagne d'empoissonnement 2019 qui s'étend sur janvier et février 2020 alors que le montant de 110 172,89 euros annoncé dans le bilan prend en compte des reliquats de déversements de la campagne 2018 sur 2019, une partie de la campagne 2019 et les commandes des AAPPMA (*alevins, truitelles et commandes groupées*) qui leurs sont refacturées.

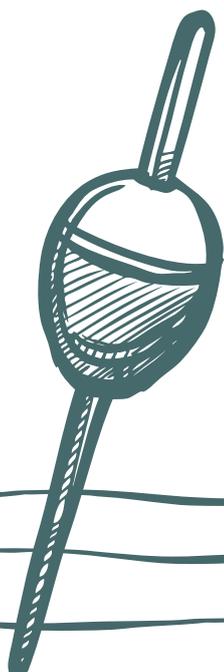
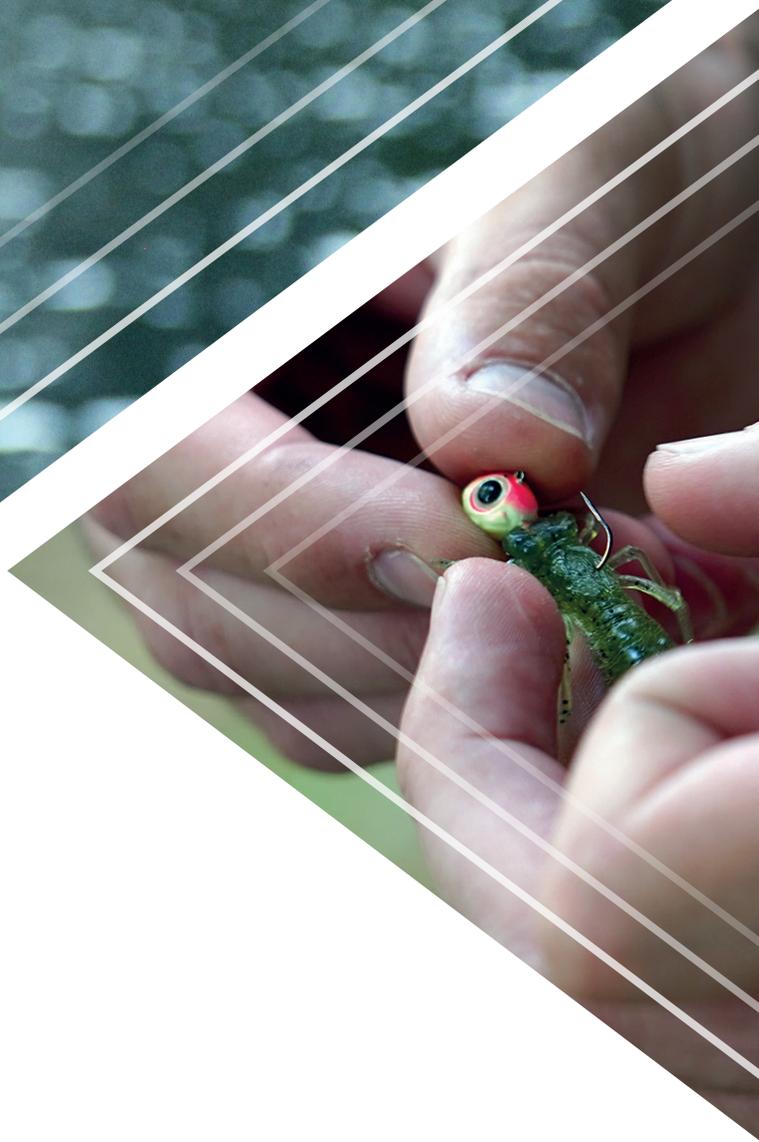


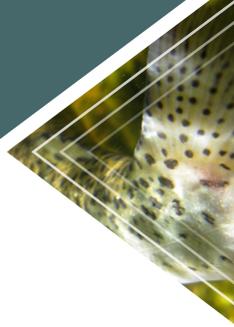


BILAN DES EMPOISSONNEMENTS



BILAN FINANCIER





BILAN FINANCIER

LA VENTE DES CARTES

Tous types de cartes confondus, 15 143 cartes de pêche ont été vendues en Haute-Vienne en 2019. Cela représente une baisse sensible de 2,54 % par rapport à l'exercice précédent (15 537 en 2018).

Il s'agit d'une nouvelle diminution préoccupante, dans la continuité de la mauvaise série des trois années précédentes (10 % de perte depuis 2016, année où notre département comptait 16 672 cartes).

Les conditions météorologiques 2019 ont une nouvelle fois impacté notre loisir favori : Une très faible pluviométrie entre janvier et septembre qui a fait souffrir l'ensemble de nos cours d'eau dès le printemps qui a conduit à une sécheresse très importante lors de la période estivale, des pluies très fortes en fin d'année qui ont entraîné des crues importantes à l'automne.

◆ Une analyse détaillée pour les différents types de cartes donne les informations suivantes :

Poursuite de l'érosion des cartes « Interfédérale » et « Majeure » :

- 5 849 cartes « Interfédérale » (- 0,4 % vs 2018).
- 1 743 cartes « Majeure » (- 3,5 % vs 2018).

Cette nouvelle baisse globale de 1,4 % des cartes annuelles est un nouveau signal d'alarme concernant la fragilité de nos effectifs. En effet, les cartes « Interfédérale » et « Majeure » représentent la base de nos effectifs. Elles génèrent la principale source de revenus de la Fédération. Or elles ont fondu de plus de 7 % depuis 3 ans. La démographie de notre département (*vieillesse de la population*) explique en partie le phénomène observé.

Globalement, la diminution du nombre de cartes se retrouve dans de nombreux départements « périphériques » par rapport à la montée en puissance des métropoles, découlant de la loi « NOTRE » de recentralisation.

L'aspiration démographique de la Région bordelaise impacte inévitablement le nombre de pêcheurs dans les départements de l'ex-Limousin (- 4,86 % de cartes majeures en Creuse et - 3,40 % en Corrèze).

Pour la première fois de son histoire, la Haute-Vienne a perdu des habitants en 2019, et donc des pêcheurs.



BILAN FINANCIER



Baisse sensible des cartes « Femme »/« Mineure »/« Découverte - 12 ans » (- 3,9 % vs 2018)

Ces trois catégories de cartes ont sensiblement baissé en 2019 :

- 603 cartes « Découverte femme » (- 2,3 % vs 2018).
- 1 194 cartes « Mineure » (- 1,6 % vs 2018).
- 2 261 cartes « Découverte - 12 ans » (- 5,5 % vs 2018).

Forte réduction des cartes « Hebdomadaire » et réduction des cartes « Journalière » :

- 508 cartes « Hebdomadaire » (- 11,5 % vs 2018).
- 2 876 cartes « Journalière » (- 2,3 % vs 2018).

Les cartes « Hebdomadaire » et les cartes « Journalière » sont les plus sensibles aux aléas climatiques. La période de sécheresse estivale a fortement impacté la vente de ce type de cartes au cours de l'été 2019.

◆ Analyse globale de la situation relative à la vente des cartes :

La Fédération réfléchit depuis plusieurs années à la meilleure stratégie à adopter pour enrayer l'évolution négative de ses effectifs. Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLPL), en cours d'élaboration depuis 2018, est un des axes majeurs de cette réflexion.

Ce schéma a pour objectif de définir les leviers les plus adaptés pour pérenniser et faire progresser nos effectifs : actions de sauvegarde, de protection et de surveillance du milieu aquatique, actions de promotion de l'halieutisme, diversification de l'offre de pêche basée sur l'ouverture de nouveaux parcours généralistes ou spécialisés, actions de sensibilisation et de formation destinées aux plus jeunes, promotion de notre loisir auprès du plus grand nombre via les réseaux sociaux.

La grande variété des actions envisagées dans le SDDLPL doit permettre d'enrayer l'évolution négative de nos effectifs. Le déploiement du SDDLPL est envisagé d'ici la saison 2021.

15 000 cartes de pêche représentent un socle considérable de pratiquants sur lequel la Fédération doit s'appuyer pour pérenniser son activité. Beaucoup d'autres fédérations départementales envient nos effectifs. La Fédération Haut-Viennoise a la responsabilité de mener dans l'avenir les actions appropriées pour redonner un maximum d'attractivité à notre loisir favori et séduire de nouveaux pratiquants.

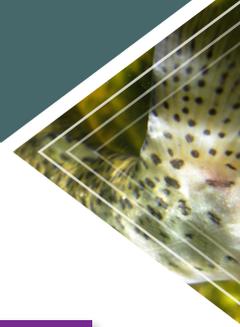
Tableau de la répartition des ventes 2019

| Type de carte | 2017 | 2018 | 2019 | Variation 2018/2019 | Répartition |
|-------------------------|--------|--------|---------------|---------------------|-------------|
| Interfédérale | 6 122 | 5 873 | 5 849 | -0,41 % | 38,63 % |
| Majeure | 1 917 | 1 820 | 1 743 | -4,23 % | 11,51 % |
| Femme | 621 | 617 | 603 | -2,27 % | 3,98 % |
| Mineure | 1 189 | 1 213 | 1 194 | -1,57 % | 7,88 % |
| -12 ans | 2 418 | 2 393 | 2 261 | -5,52 % | 14,93 % |
| Hebdomadaire | 522 | 574 | 508 | -11,50 % | 3,35 % |
| Journalière | 3 387 | 2 944 | 2 876 | -2,31 % | 18,99 % |
| Club Halieutique | 84 | 87 | 80 | -8,05 % | 0,53 % |
| Offre d'Automne | | 16 | 29 | 81,25 % | 0,19 % |
| Total | 16 260 | 15 537 | 15 143 | -2,54 % | 100 % |





BILAN FINANCIER



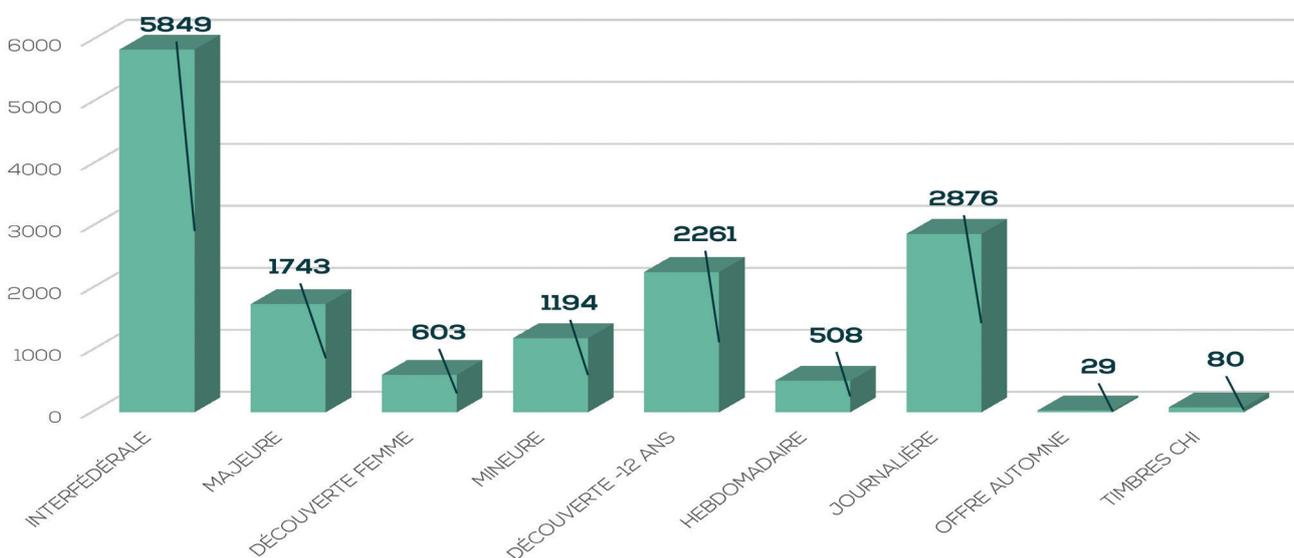
Vignette du Club Halieutique

Une baisse des ventes de 0,52 % cette année avec 5 929 timbres délivrés en 2019 contre 5 960 en 2018.

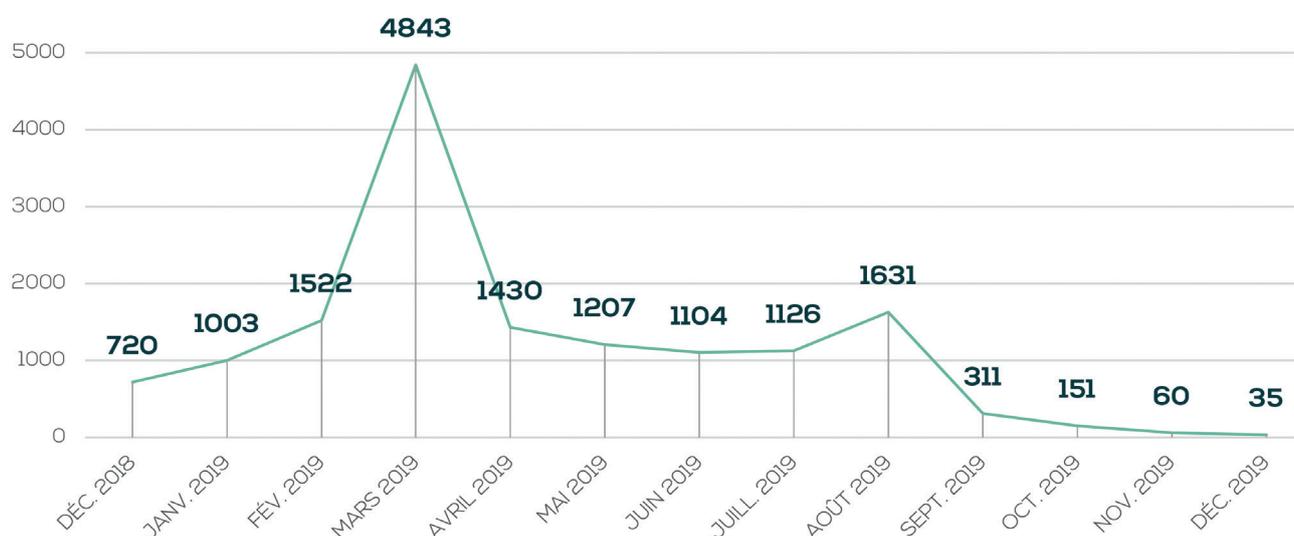


| Timbre Halieutique | 2017 | 2018 | 2019 | Variation 2018/2019 |
|--------------------|-------|-------|--------------|---------------------|
| Quantité | 6 206 | 5 960 | 5 929 | - 0,52 % |

Graphique de la répartition des ventes 2019



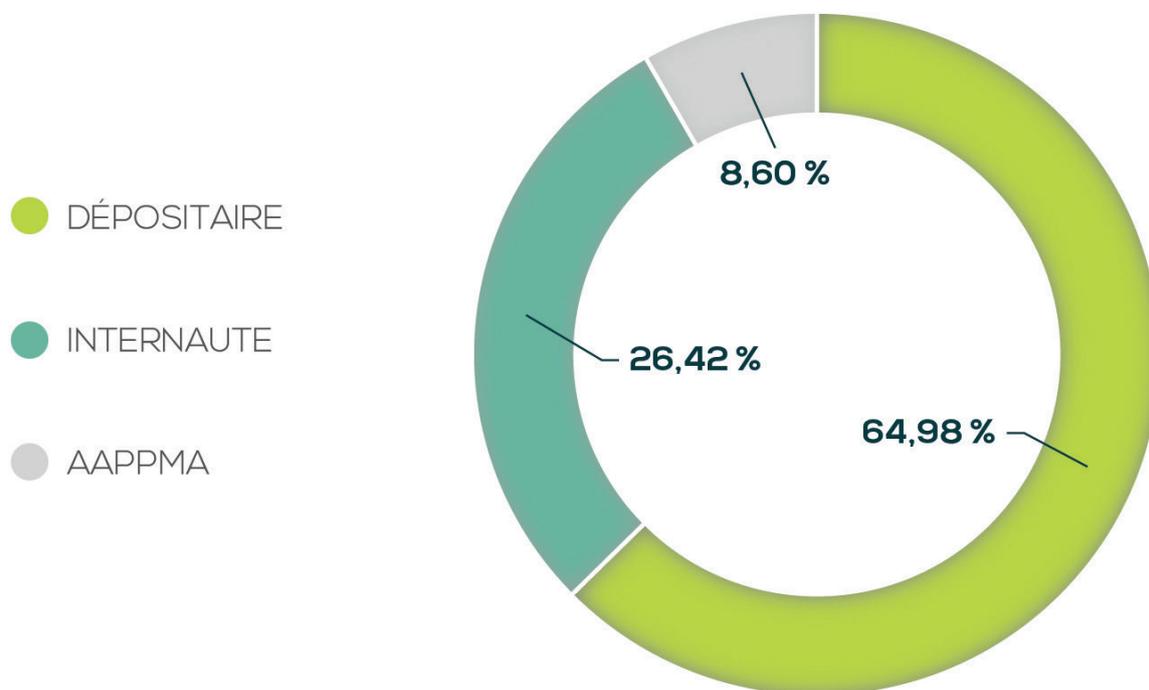
Graphique de la répartition mensuelle des ventes 2019



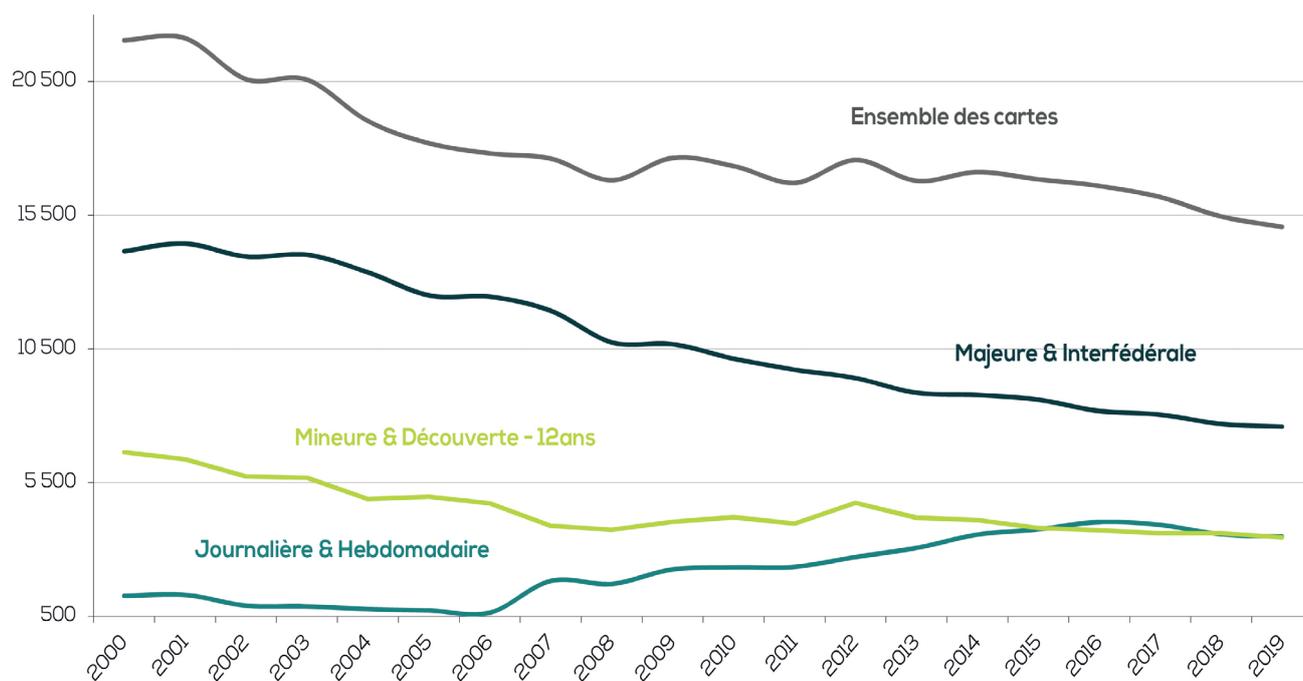
BILAN FINANCIER



Graphique de la répartition par points de vente en 2019

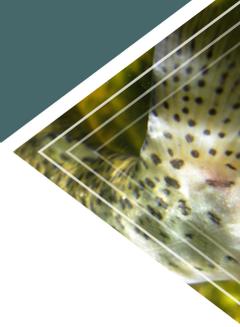


Graphique de l'évolution des ventes depuis 2000

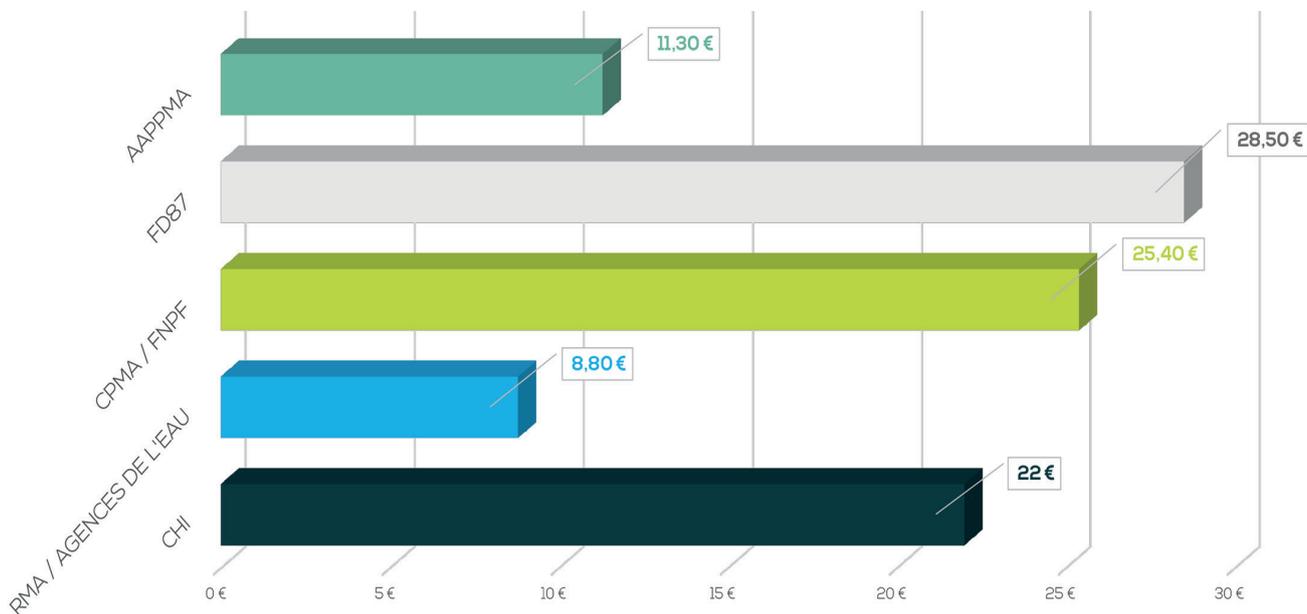




BILAN FINANCIER



Carte complète, où va l'argent ?



- ◆ La cotisation pour les milieux aquatiques (CPMA) est la contrepartie financière revenant à la FNPF.
- ◆ La redevance pour protection du milieu aquatique (RMA) est versée à l'Agence de l'Eau.
- ◆ La cotisation halieutique interdépartementale (CHI) est versée au Club Halieutique.

BILAN ANNUEL DES AAPPMA

Pas de soucis majeurs avec les bilans annuels d'activités et financiers des AAPPMA reçus à ce jour (une dizaine à début mars).

Quelques erreurs mineures dans les documents reçus : légères incohérences ou manques dans les bilans financiers, les tableaux d'alevinage, etc.

Il est de la responsabilité de chaque AAPPMA de fournir les documents les plus précis et les plus justes possibles. En effet, ces documents sont utilisés par la Fédération pour recenser l'ensemble des actions entreprises par les AAPPMA au cours de l'année passée, de mettre en valeur les principales réalisations.

Pour mémoire, les bilans d'activités doivent être transmis à la Fédération **le 31 mars au plus tard**.

BILAN FINANCIER DE LA FÉDÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

Au 31 décembre dernier, notre bilan de fonctionnement pour l'année 2019 laissait apparaître un léger excédent d'environ 23 726 euros (de l'ordre de 3 % des charges et produits).

BILAN FINANCIER



Ce résultat « équilibré » est le reflet :

◆ **De dépenses en diminution sensible par rapport à 2018 : en 2019, les dépenses ont atteint environ 752 k€, versus 912 k€ en 2018, soit une diminution de 18 % environ.**

- Le poste « Achats » a fortement diminué en 2019. Les dépenses « Alevinage / empoissonnement » ont fortement diminué cette année (110 k€ contre 225 k€) en raison d'un retour à la normale après des empoissonnements exceptionnels début 2018 concernant les lacs de Saint-Pardoux et de Vassivière.
- Le poste « Services Extérieurs » a légèrement diminué, en raison de réalisations de travaux légèrement moins importantes en 2019 (107 k€ contre 140 k€ en 2018), notamment dans le cadre des CTMA.
- Le poste « Autres services extérieurs » est resté stable. La Fédération a notamment poursuivi ses actions de sensibilisation et de formation des jeunes pêcheurs.
- Les charges de personnel ont légèrement diminué (réduction des cotisations MSA).
- Les autres charges exceptionnelles sont restées stables.
- Concernant les autres postes, ils ont fait l'objet d'une attention régulière tout au long de l'exercice (suivi des dépenses en temps réel tout au long de l'année avec le nouveau logiciel ZeenDoc), ce qui a permis de parfaitement les maîtriser.

◆ **De produits en forte réduction par rapport à 2018 : en 2019, les produits ont atteint environ 775 k€, versus 923 k€ en 2018, soit une réduction de 140 k€ environ (-16%).**

- Les subventions d'exploitation ont nettement diminué de 130 k€ (de 474 k€ à 342 k€).
- Les principales subventions (AELB / Collectivités locales / FNPF) ont globalement fortement diminué (-115 k€), notamment en raison d'un volume de travaux et des déversements piscicoles moins importants qu'en 2018.

Les cotisations fédérales ont baissé (- 2 %), en cohérence avec l'évolution de la vente de cartes de pêche. Les produits du Club Halieutique sont restés généralement stables. La somme des autres produits (produits financiers, produits exceptionnels, transferts de charge) est restée globalement stationnaire.

Ce bilan équilibré est le reflet de la gestion saine mise en œuvre par la Fédération ces dernières années.

Dans les années à venir, l'objectif financier fédéral sera de maintenir cet équilibre en restant particulièrement attentif à toute évolution significative de nos recettes les plus significatives (subventions de la FNPF, de l'Agence de l'eau, du Conseil régional & cotisations fédérales, etc.).

Dans le futur, la Fédération souhaiterait maintenir son niveau d'activités actuel tout en mettant en œuvre de nouveaux projets d'importance (réhabilitation du siège, mise en valeur de la Vienne, déploiement du SDDL, etc.). L'équilibre financier de la Fédération passera nécessairement par la recherche de nouveaux produits.



BILAN FINANCIER

Compte de résultat synthétique au 31 décembre 2019

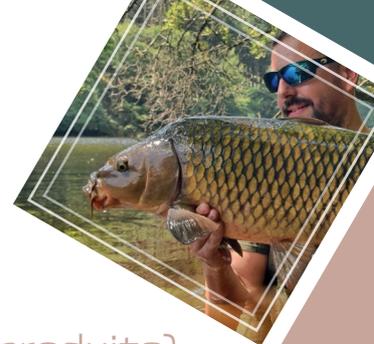
| COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE | | |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| CHARGES | | |
| | 2018 | 2019 |
| Achats | 246 565,18 € | 129 832,21 € |
| Services extérieurs | 180 735,01 € | 142 566,43 € |
| Autres services extérieurs | 117 571,42 € | 122 276,69 € |
| Impôts et taxes | 11 532,66 € | 14 321,40 € |
| Personnel et charges | 311 018,09 € | 296 941,08 € |
| Charges gestion courante | 21 261,57 € | 22 359,68 € |
| Charges financières | 410,12 € | 789,43 € |
| Charges exceptionnelles | 5 181,54 € | 8 430,31 € |
| Dotations aux amortissements | 18 109,21 € | 14 663,17 € |
| TOTAL | 912 384,80 € | 752 180,40 € |

| PRODUITS | | |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | 2018 | 2019 |
| Cession de produits et prestations | 43 714,30 € | 21 412,04 € |
| Participations | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| Subventions | 473 540,73 € | 342 297,37 € |
| Autres produits de gestion | 383 838,65 € | 396 371,31 € |
| Produits financiers | 6 289,27 € | 4 518,49 € |
| Produits exceptionnels | 11 788,40 € | 7 879,97 € |
| Reprises | 37,80 € | 889,85 € |
| Transfert de charges | 2 506,55 € | 538,13 € |
| TOTAL | 923 715,70 € | 775 907,16 € |

RÉSULTAT 2019

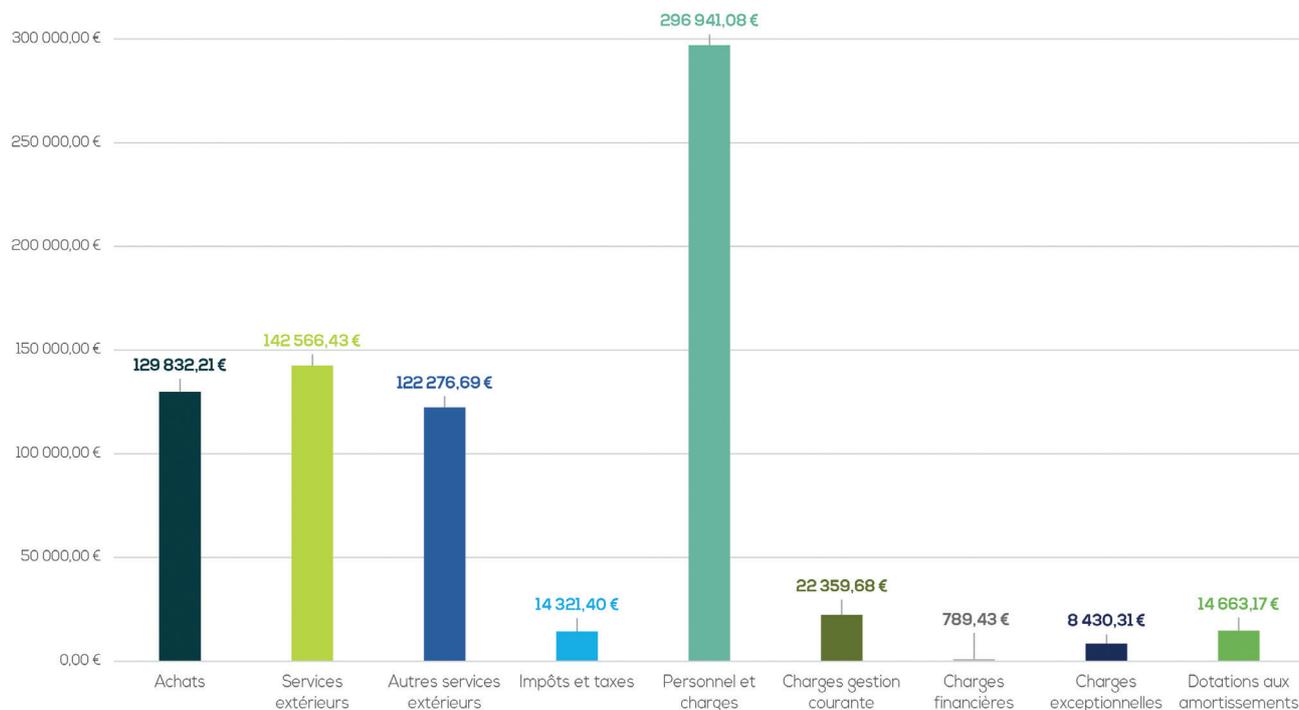
+ 23 726,76 €

BILAN FINANCIER

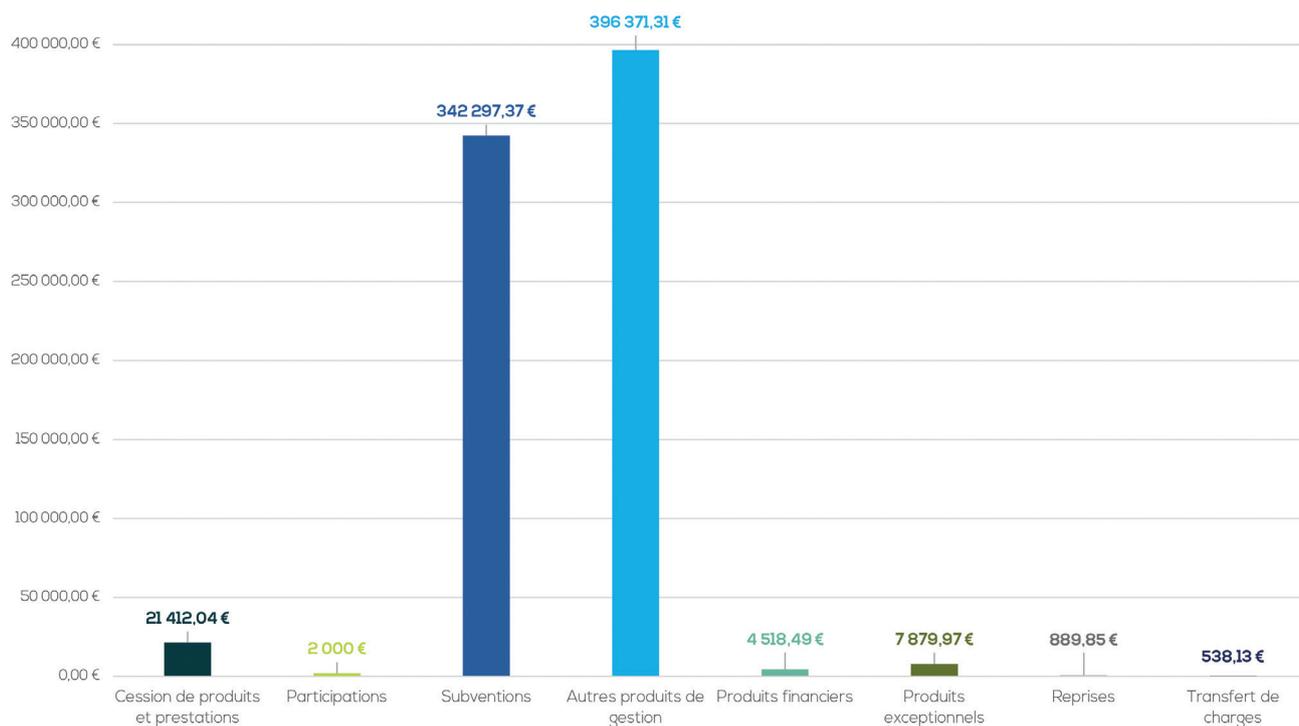


Compte de résultat au 31 décembre 2019 (charges et produits)

◆ Charges 2019 :

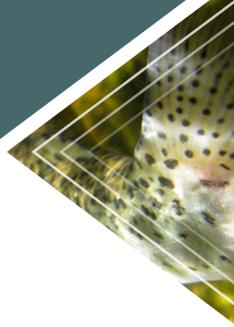


◆ Produits 2019 :





BILAN FINANCIER



◆ A l'actif :

Nous enregistrons :

- une forte augmentation de la valeur nette de l'actif immobilisé. Les immobilisations corporelles passent de 384 519,41 euros à 773 086,63 euros soit une augmentation de ~390 k€. Cela s'explique notamment par le début des travaux de rénovation du siège (+235 k€) et l'incorporation à l'actif du plan d'eau de Bonnac-la-Côte (+145 k€).
- une réduction de l'actif circulant, en particulier de la trésorerie de 1192 015,77 euros à 1 107 923,76 euros), en raison du début de financement des travaux de rénovation.

◆ Au passif :

Nous avons enregistré l'augmentation significative des dettes :

- augmentation des dettes financières (de 26 687,06 euros à 184 926,91 euros) notamment liée à l'emprunt relatif à la rénovation du siège.
- hausse des dettes sur immobilisation (passage à 174 239,39 euros) notamment liée au début des travaux et à la future acquisition du plan d'eau de Bonnac-la-Côte.
- ces deux augmentations ont toutefois été légèrement compensées par la réduction des autres dettes d'exploitation de 245 827,84 euros à 171 551,02 euros (réduction des dettes fournisseurs).

Au global, le bilan de l'année 2019 **s'équilibre à 2 096 255,48 euros** (augmentation de 290 k€ versus 2018).

Nous pouvons nous réjouir de la solidité financière de notre Fédération. Cette assise confortable nous permet d'envisager sereinement l'avenir et de mener des projets pour optimiser/améliorer le fonctionnement de notre Fédération, dans de bonnes conditions.

2020 marquera la fin des travaux de rénovation du siège de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne. La finalisation de cette rénovation dotera notre structure d'un outil de travail moderne, en cohérence avec la nouvelle organisation mise en place début 2018. L'objectif final est l'optimisation de l'efficacité de l'équipe fédérale afin de faciliter la réalisation de l'ensemble des projets d'envergure envisagés dans les années à venir.

**FÉDÉRATION DE LA HAUTE-VIENNE
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

**DOCUMENTS FINANCIERS
EXERCICE 2019**

SOMMAIRE

- 1 - BILAN SYNTHETIQUE**
- 2 - BILAN DETAILLE ACTIF-PASSIF**
- 3 - BILAN DETAILLE ACTIF-PASSIF suite**
- 4 - COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE**
- 5 - DETAIL DES COMPTES DE CHARGES 60 - 61**
- 6 - DETAIL DES COMPTES DE CHARGES 62 - 63 - 64**
- 7 - DETAIL DES COMPTES DE CHARGES 65 - 66 - 67 - 68**
- 8 - DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS 70 - 74 - 75**
- 9 - DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS 76 - 77 - 79**

BILAN SYNTHETIQUE AU 31.12.2019

| ACTIF | | PASSIF | | | |
|--|------------------|------------------|--|------------------|------------------|
| LIBELLE | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2018 | LIBELLE | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2018 |
| <u>ACTIF IMMOBILISE</u> | | | <u>CAPITAUX PROPRES</u> | | |
| IMMOBILISATIONS | | | . CAPITAL | 1 518 440,34 | 1 507 109,44 |
| . INCORPORELLES | 1 002,38 | 936,36 | . RESULTAT | 23 726,76 | 11 330,90 |
| . CORPORELLES | 773 086,63 | 384 519,41 | . SUBVENTIONS | 13 621,06 | 5 695,06 |
| <u>ACTIF CIRCULANT</u> | | | <u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u> | | |
| . AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES | 3 336,00 | 3 562,80 | . PROVISIONS POUR LITIGES | 4 000,00 | 4 847,85 |
| . CREANCES ET CPTES RATTACHES | 191 605,04 | 207 953,69 | <u>DETTES</u> | | |
| . REGULARISATIONS | 19 301,67 | 17 010,12 | . DETTES FINANCIERES | 184 926,91 | 26 687,06 |
| . INSTRUMENTS DE TRESORERIE ET DISPONIBILITES | 1 107 923,76 | 1 192 015,77 | . DETTES D'EXPLOITATION | 171 551,02 | 245 827,84 |
| | | | . DETTES SUR IMMOBILISATIONS | 174 239,39 | 0,00 |
| | | | . REGULARISATIONS | 5 750,00 | 4 500,00 |
| | | | | | |
| | 2 096 255,48 | 1 805 998,15 | | 2 096 255,48 | 1 805 998,15 |

BILAN DETAILLE DE L'EXERCICE DU 01.01.2019 AU 31.12.2019

| ACTIF | | EXERCICE 2019 | | | EXERCICE 2018 | PASSIF | | | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2018 |
|------------------------------------|---|---------------|------------|------------|---------------|------------------|--|--------------|---------------|---------------|
| | | BRUT | AMORT. | NET | | CAPITAUX PROPRES | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | | | | | | | |
| 208100 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | | | | | | |
| | LOGICIELS | 39 054,83 | 38 052,45 | 1 002,38 | 936,36 | | | 1 518 440,34 | 1 507 109,44 | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | | | | | | |
| 211000 | TERRAINS. RIVES. PLANS D'EAU | 468 259,56 | | 468 259,56 | 319 959,56 | | | | | 11 330,90 |
| 212000 | AGENCEMENT DES TERRAINS | 24 202,00 | 6 740,75 | 17 461,25 | 19 392,04 | | | 23 726,76 | | |
| 213100 | BATIMENTS | 367 622,37 | 367 622,37 | 0,00 | 0,00 | | | | | |
| 213500 | AGENCEMENT DES CONSTRUCTIONS | 54 517,69 | 54 216,34 | 301,35 | 442,26 | | | 17 878,36 | 7 360,00 | |
| 215000 | INSTALLATIONS TECHN. MAT. OUTIL. | 100 163,52 | 79 037,70 | 21 125,82 | 8 066,88 | | | -4 257,30 | -1 664,94 | |
| 218200 | MATERIELS DE TRANSPORT | 94 913,81 | 85 539,92 | 9 373,89 | 13 861,39 | | | | | |
| 218300 | MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE | 28 529,66 | 25 723,22 | 2 806,44 | 4 246,50 | | | | | |
| 218400 | MOBILIER | 24 205,00 | 23 270,81 | 934,19 | 643,78 | | | 4 000,00 | 4 847,85 | |
| 231000 | IMMOBILISATIONS CORP. EN COURS | 252 824,13 | 0,00 | 252 824,13 | 17 907,00 | | | | | |
| 238000 | AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOS | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | | | | |
| | EMPRUNTS | | | | | | | | | |
| | EMPRUNT C.E. 30 000 € | 164100 | | | | | | 6 153,17 | 12 228,87 | |
| | EMPRUNT C.E. 22 000 € | 164110 | | | | | | 10 072,78 | 14 458,19 | |
| | EMPRUNT SG 400 000 € | 164120 | | | | | | 168 374,03 | 0,00 | |
| | INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS | 168840 | | | | | | 326,93 | 0,00 | |
| | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | | | | | | | | |
| | PROVISIONS POUR LITIGES | 151100 | | | | | | | | |
| | TOTAL I à reporter | 1 454 292,57 | 680 203,56 | 774 089,01 | 385 455,77 | | | 1 744 715,07 | 1 555 670,31 | |

BILAN DETAILLE DE L'EXERCICE DU 01.01.2019 AU 31.12.2019 (suite)

| ACTIF | | EXERCICE 2019 | | | EXERCICE 2018 | PASSIF | | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2018 |
|-----------------------|--|---------------|------------|--------------|---------------|--------|------------------------------------|---------------|---------------|
| | | BRUT | AMORT. | NET | | Report | DETTES | | |
| | Report | 1 454 292,57 | 680 203,56 | 774 089,01 | 385 455,77 | | Report | 1 744 715,07 | 1 555 670,31 |
| | ACTIF CIRCULANT | | | | | | | | |
| 411 | CLIENTS ET COMPTES RATTACHES | 21 457,95 | 306,60 | 21 151,35 | 20 662,42 | | | | |
| | CREANCES D'EXPLOITATION | | | | | | | | |
| 401 | FOURNISSEURS DEBITEURS | 366,00 | | 366,00 | 0,00 | 401 | FOURNISSEURS | 2 376,92 | 87 613,99 |
| 409100 | FOURNISSEURS - ACOMPTES S/COMMANDES | 3 336,00 | | 3 336,00 | 3 562,80 | 404100 | FOURNISSEURS SUR IMMOBILISATIONS | 174 239,39 | 0,00 |
| 409800 | FOURNISSEURS - AVOIRS A RECEVOIR | 13 329,67 | | 13 329,67 | 0,00 | 408100 | FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES | 42 245,03 | 30 030,73 |
| 448700 | ETAT - PRODUITS A RECEVOIR | 0,00 | | 0,00 | 391,00 | 42 | PERSONNELS ET COMPTES RATTACHES | 23 259,06 | 19 868,65 |
| 462000 | CREANCES SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS | 1 100,00 | | 1 100,00 | 0,00 | 43 | ORGANISMES SOCIAUX | 22 553,68 | 21 566,85 |
| 468710 | PRODUITS DE GESTION A RECEVOIR | 155 658,02 | | 155 658,02 | 186 900,27 | 442100 | PRELEVEMENTS A LA SOURCE | 349,00 | 0,00 |
| 512000 à 512500 | CAISSE D'EPARGNE | 693 097,99 | | 693 097,99 | 958 372,89 | 448600 | ETAT - CHARGES A PAYER | 2 021,49 | 4 602,83 |
| 512710 | CAISSE D'EPARGNE LIVRET | 56 493,24 | | 56 493,24 | 56 072,69 | 461000 | D/C INTERNET CARTES DE PECHE | 0,00 | 308,00 |
| 512720 | SOCIETE GENERALE COMPTE SUR LIVRET | 200 281,37 | | 200 281,37 | 0,00 | 467000 | CREDITEURS DIVERS | 1 116,29 | 1 116,29 |
| 514100 | LA POSTE OPTÉ 21-22H | 157 628,05 | | 157 628,05 | 176 059,34 | 467200 | TIMBRES HALIEUTIQUES A PAYER | 170,00 | 832,00 |
| 530000 | CAISSE FEDERATION | 423,11 | | 423,11 | 1 510,85 | 473110 | TAXES PISCICOLES A PAYER | 77 039,20 | 78 271,60 |
| | REGULARISATION | | | | | 473120 | QUOTE PART AAPPMA | 420,35 | 1 616,90 |
| 486000 | CHARGES CONSTATEES D'AVANCE | 19 301,67 | | 19 301,67 | 17 010,12 | 487000 | PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE | 5 750,00 | 4 500,00 |
| | TOTAL II | 1 322 473,07 | 306,60 | 1 322 166,47 | 1 420 542,38 | | TOTAL II | 351 540,41 | 250 327,84 |
| | TOTAL GENERAL | 2 776 765,64 | 680 510,16 | 2 096 255,48 | 1 805 998,15 | | TOTAL GENERAL | 2 096 255,48 | 1 805 998,15 |

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31.12.2019

| CHARGES | | | |
|----------------|--|-------------------|-------------------|
| CLASSE | LIBELLE | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2018 |
| 60 | ACHATS | 129 832,21 | 246 565,18 |
| 61 | SERVICES EXTERIEURS | 142 566,43 | 180 735,01 |
| 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | 122 276,69 | 117 571,42 |
| 63 | IMPOTS ET TAXES | 14 321,40 | 11 532,66 |
| 64 | CHARGES DU PERSONNEL | 296 941,08 | 311 018,09 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 22 359,68 | 21 261,57 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 789,43 | 410,12 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 8 430,31 | 5 181,54 |
| 68 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 14 663,17 | 18 109,21 |
| | TOTAUX CHARGES | 752 180,40 | 912 384,80 |
| | RESULTAT EXCEDENT | 23 726,76 | 11 330,90 |
| | | 775 907,16 | 923 715,70 |

| PRODUITS | | | |
|-----------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| CLASSE | LIBELLE | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2018 |
| 70 | CESSION PRODUITS ET PRESTATIONS | 21 412,04 | 43 714,30 |
| 706 | PARTICIPATIONS ET PRESTATIONS | 2 000,00 | 2 000,00 |
| 74 | SUBVENTIONS | 342 297,37 | 473 540,73 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION | 396 371,31 | 383 838,65 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 4 518,49 | 6 289,27 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 7 879,97 | 11 788,40 |
| 78 | REPRISES | 889,85 | 37,80 |
| 79 | TRANSFERTS DE CHARGES | 538,13 | 2 506,55 |
| | TOTAUX PRODUITS | 775 907,16 | 923 715,70 |
| | RESULTAT DEFICIT | | |
| | | 775 907,16 | 923 715,70 |

| | | |
|--|-----------------|-----------------|
| Contributions volontaires en nature | | |
| Secours en nature | | |
| Mise à disposition gratuite | | 4257 |
| Personnel bénévole | 3 767,00 | |
| Total des charges | 3 767,00 | 4 257,00 |

| | | |
|--------------------------|-----------------|-----------------|
| Bénévolat | | 4257 |
| Prestations en nature | 3 767,00 | |
| Dons en nature | | |
| Total de produits | 3 767,00 | 4 257,00 |

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES AU 31.12.2019

| COMPTE | LIBELLE | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2018 |
|--------|--|-------------------|-------------------|
| | ACHATS | 129 832,21 | 246 565,18 |
| 602121 | ACHATS ALEVINS TRUIITE FARIO | 6 069,90 | 3 505,40 |
| 602125 | ACHATS TRUITELLES FARIO | 9 484,20 | 9 374,20 |
| 602131 | ACHATS T.A.C. | 27 262,28 | 30 408,27 |
| 602132 | ACHATS CARPES | 6 437,20 | 10 694,80 |
| 602133 | ACHATS GARDONS | 33 210,02 | 102 483,27 |
| 602134 | ACHATS TANCHES | 4 800,75 | 5 546,40 |
| 602135 | ACHATS BROCHETS | 15 850,00 | 34 834,02 |
| 602136 | ACHATS BLACK-BASS | 0,00 | 4 642,50 |
| 602137 | ACHATS GOUJONS | 3 216,40 | 4 675,00 |
| 602138 | ACHATS SANDRES | 0,00 | 12 997,50 |
| 602139 | ACHATS PERCHES | 0,00 | 6 638,44 |
| 602140 | ACHATS SAUMONS DE FONTAINE | 0,00 | 0,00 |
| 602141 | ACHATS ABLES DE HECKEL | 3 056,88 | 0,00 |
| 602142 | ACHATS ROTENGLES | 785,26 | 0,00 |
| 602220 | ACHATS STOCK PROD.ENTRETIEN | 255,49 | 323,44 |
| 604000 | SOUS-TRAITANCE PRESTATIONS PISCICOLES | 1 402,00 | 1 620,00 |
| 606100 | EAU GAZ ELECTRICITE | 4 445,21 | 4 152,81 |
| 606280 | CARBURANTS VEHICULES | 3 831,49 | 4 662,98 |
| 606300 | ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENTS | 1 346,26 | 1 298,08 |
| 606400 | FOURNITURES ADMINISTRATIVES | 5 235,14 | 7 077,51 |
| 606500 | FOURNITURES HABILLEMENT | 3 143,73 | 1 630,56 |
| | SERVICES EXTERIEURS | 142 566,43 | 180 735,01 |
| 613200 | LOCATIONS IMMOBILIERES | 0,00 | 0,00 |
| 613230 | BAUX DE PECHE | 17 045,00 | 16 962,67 |
| 613500 | LOCATION MAT. BUREAU ET INFORMAT. ET MAINTENANCE | 1 788,60 | 1 560,60 |
| 613501 | LOCATION ZEENDOC | 2 331,94 | 2 233,80 |
| 613510 | LOCATION MATERIEL TECHNIQUE | 0,00 | 0,00 |
| 613520 | LOCATION MATERIEL DE TRANSPORT | 996,61 | 2 758,79 |
| 615200 | ENTRETIEN REP.BIENS IMMOBILIERS | 443,76 | 3 531,30 |
| 615300 | ENTRETIEN TERRAINS | 0,00 | 0,00 |
| 615400 | TRAVAUX D'INTERETS GENERAUX | 107 981,29 | 140 298,96 |
| 615420 | PECHE ELECTRIQUE | 895,32 | 1 410,24 |
| 615580 | ENTRETIEN VEHICULE DE TRANSPORT | 3 157,53 | 4 069,82 |
| 615600 | ENTRETIEN MATERIEL | 140,20 | 489,90 |
| 616000 | ASSURANCES LOCAUX+RCP+DIVERS | 3 974,71 | 3 731,96 |
| 616100 | ASSURANCES VEHICULES | 3 248,47 | 3 196,96 |
| 618100 | DOCUMENTATION GENERALE | 563,00 | 490,01 |
| | TOTAL PAGE | 272 398,64 | 427 300,19 |

| COMPTES | LIBELLE | EXERCICE 2019 | | EXERCICE 2018 | |
|---------|---|---------------|-------------------|-------------------|--|
| | | | | | |
| | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | | 272 398,64 | 427 300,19 | |
| | Report | | 122 276,69 | 117 571,42 | |
| 622600 | HONORAIRES AVOCATS | 1 918,00 | | 2 674,00 | |
| 626100 | HONORAIRES COMPTABLE | 7 080,00 | | 6 960,00 | |
| 622630 | HONORAIRES DIVERS (NOTAIRES, JURISTES, ETC.,,,) | 860,92 | | 2 309,39 | |
| 622640 | HONORAIRES ASSISTANCE JURIDIQUE | 3 000,00 | | 3 000,00 | |
| 622650 | HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES | 3 564,00 | | 0,00 | |
| 622700 | FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX | 4 628,57 | | 2 427,05 | |
| 623300 | PROMOTION PECHE-EXPO. | 1 629,42 | | 2 376,13 | |
| 623320 | OPERATIONS JEUNES PECHEURS | 3 830,00 | | 5 786,44 | |
| 623330 | ECOLE DE PECHE | 11 493,95 | | 16 611,98 | |
| 623340 | PROMOTION PECHE EXCEPTIONNEL | 13 201,25 | | 0,00 | |
| 623400 | CADEAUX ET RECOMPENSES | 14 348,53 | | 15 241,83 | |
| 623700 | PUBLICATIONS ET DEPLIANTS PECHE | 9 984,00 | | 9 594,00 | |
| 623710 | PUBLICITE ET MEDIAS | 10 150,00 | | 12 535,00 | |
| 623800 | DONS ET POURBOIRES | 273,10 | | 217,10 | |
| 625100 | VOYAGES ET DEPLACEMENTS | 18 058,25 | | 17 293,62 | |
| 625600 | MISSIONS | 1 788,05 | | 3 281,44 | |
| 625700 | RECEPTIONS | 725,34 | | 1 272,54 | |
| 626000 | FRAIS DE POSTE ET AFFRANCHISSEMENT | 2 863,20 | | 3 297,10 | |
| 626100 | FRAIS DE TELEPHONE | 3 895,61 | | 3 644,63 | |
| 626200 | FRAIS INTERNET | 418,80 | | 418,80 | |
| 627000 | SERVICES BANCAIRES | 818,94 | | 752,57 | |
| 628800 | COTISATIONS ORGANISMES PARTENAIRES | 7 746,76 | | 7 877,80 | |
| | IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES | | 14 321,40 | 11 532,66 | |
| 631100 | TAXES SUR LES SALAIRES | 826,00 | | 3 425,00 | |
| 633300 | FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE | 1 196,40 | | 4 974,57 | |
| 635120 | TAXES FONCIERES | 3 364,00 | | 3 068,00 | |
| 635410 | DROITS DE MUTATION | 8 860,00 | | 0,00 | |
| 635430 | CARTES GRISES | 0,00 | | 0,00 | |
| 637000 | AUTRES IMPOTS ET TAXES | 75,00 | | 65,09 | |
| | CHARGES DU PERSONNEL | | 296 941,08 | 311 018,09 | |
| 641000 | REMUNERATIONS PERSONNEL | 217 362,37 | | 214 151,05 | |
| 641200 | CONGES PAYES | 3 366,84 | | 2 062,83 | |
| 641300 | REMUNERATIONS STAGIAIRES | 3 018,75 | | 3 307,50 | |
| 645100 | COTISATIONS M.S.A. | 63 890,28 | | 80 786,56 | |
| 645100 | COTISATIONS MUTUELLES | 9 926,62 | | 9 963,77 | |
| 645500 | CHARGES SUR CONGES PAYES | -623,78 | | 746,38 | |
| | TOTAL CUMUL PAGE | | 705 937,81 | 867 422,36 | |

| COMPTÉ | LIBELLE | EXERCICE 2019 | | EXERCICE 2018 | |
|--------|---|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| | | | | | |
| | Report | | 705 937,81 | | 867 422,36 |
| | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | | 22 359,68 | | 21 261,57 |
| 651200 | SUBVENTIONS ACCORDEES | 6 640,07 | | 7 591,25 | |
| 651600 | REDEVANCE AUDIOVISUELLE | 139,00 | | 139,00 | |
| 651610 | REDEVANCES DIVERSES | 521,98 | | 220,86 | |
| 653200 | FRAIS D'ASSEMBLEE ET DE CONSEIL | 14 950,09 | | 12 994,80 | |
| 654000 | PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES | 0,00 | | 292,65 | |
| 658000 | AUTRES CHARGES ET DIFFERENCES DE REGLEMENTS | 108,54 | | 23,01 | |
| | CHARGES FINANCIERES | | 789,43 | | 410,12 |
| 661160 | INTERETS SUR EMPRUNTS ET DETTES | 789,43 | | 410,12 | |
| | CHARGES EXCEPTIONNELLES | | 8 430,31 | | 5 181,54 |
| 671200 | PENALITES ET AMENDES | 0,00 | | 0,00 | |
| 672000 | CHARGES EXCEPT. SUR EXERCICE ANTERIEUR | 5 469,09 | | 3 691,56 | |
| 675200 | VALEUR NETTE COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES | 1 900,00 | | 1 288,50 | |
| 678800 | CHARGES EXCEPT. DIVERSES | 0,00 | | 201,48 | |
| 687110 | DOT. AMORT. EXCEPT. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 799,06 | | 0,00 | |
| 687120 | DOT. AMORT. EXCEPT. IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 262,16 | | 0,00 | |
| | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | | 14 663,17 | | 18 109,21 |
| 681110 | DOTATION AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 420,12 | | 246,41 | |
| 681120 | DOTATION AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 14 243,05 | | 13 014,95 | |
| 681500 | DOTATION PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES | 0,00 | | 4 847,85 | |
| | TOTAL GENERAL | | 752 180,40 | | 912 384,80 |
| | Contributions volontaires en nature | | | | |
| | Secours en nature | 3 767,00 | | 4 257,00 | |
| | Mise à disposition gratuite | | | | |
| | Personne bénévole | | | | |
| | Total des charges | 3 767,00 | 0,00 | 4 257,00 | 0,00 |

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS AU 31.12.2019

| COMPTES | LIBELLE | EXERCICE 2019 | | EXERCICE 2018 | |
|---------|---|---------------|-------------------|---------------|-------------------|
| | | | | | |
| | CESSIONS DE PRODUITS PRESTATIONS DE SERVICES | | 21 412,04 | | 43 714,30 |
| 701000 | CESSIONS ALEVINS POISSONS | 15 162,04 | | 36 164,30 | |
| 706000 | PECHE ELECTRIQUES | 4 250,00 | | 6 750,00 | |
| 706200 | PRESTATIONS DE SERVICES | 0,00 | | 800,00 | |
| 708800 | AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES | 2 000,00 | | 0,00 | |
| | PARTICIPATIONS | | 2 000,00 | | 2 000,00 |
| 706100 | GROUPEMENT DE LIMOGES ALEVINAGE | 1 000,00 | | 1 000,00 | |
| 706110 | GROUPEMENT DE LIMOGES TRAVAUX PISCICOLES | 1 000,00 | | 1 000,00 | |
| | SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | | 342 297,37 | | 473 540,73 |
| 741810 | SUBVENTIONS CLUB HALIEUTIQUE | 49 937,00 | | 39 799,54 | |
| 741851 | SUBVENTIONS FNPF AIDE A L'EMPLOI | 132 000,00 | | 132 000,00 | |
| 741853 | SUBVENTIONS FNPF TRAVAUX ET PRESTATIONS | 32 200,22 | | 20 102,55 | |
| 741855 | SUBVENTIONS FNPF FRAIS ADMINISTRATIFS | 0,00 | | 0,00 | |
| 741859 | SUBVENTIONS FNPF DIVERSES | 6 902,74 | | 6 703,98 | |
| 741860 | SUBVENTIONS DIVERSES | 9 576,57 | | 5 000,00 | |
| 741870 | SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU-L-B TRAVAUX | 22 662,82 | | 95 893,26 | |
| 741871 | SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU-L-B ACCORD CADRE | 31 500,00 | | 49 200,00 | |
| 741880 | SUBVENTIONS COLLECTIVES LOCALES TRAVAUX | 27 827,11 | | 82 977,28 | |
| 741881 | SUBVENTIONS ARP-NA - ACTIONS DIVERSES | 29 690,91 | | 19 000,00 | |
| 741882 | SUBVENTIONS SYNDICAT LAC DE VASSIVIERE | 0,00 | | 10 925,36 | |
| 741883 | SUBVENTIONS EUROPE LEADER | 0,00 | | 11 938,76 | |
| | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | | 396 371,31 | | 383 838,65 |
| 751100 | COTISATIONS FEDERALES | 276 979,35 | | 281 808,40 | |
| 751200 | PRODUITS DU CLUB HALIEUTIQUE | 83 223,90 | | 83 398,26 | |
| 758000 | PRODUITS DIVERS DE GESTION | 2,20 | | 26,22 | |
| 758100 | PRODUITS PROCES VERBAUX ET DE PROCEDURES | 2 671,00 | | 3 099,57 | |
| 758110 | PRESTATIONS ET DEBOURS REFACTURES | 21 619,86 | | 8 696,20 | |
| 758120 | REPAS REFACTURES | 1 700,00 | | 1 620,00 | |
| 758130 | RETROCESSIONS MATERIELS | 0,00 | | 10,00 | |
| 758140 | INSCRIPTIONS CHALLENGES | 7 850,00 | | 0,00 | |
| 758610 | ANIMATION ET INITIATION A LA PECHE | 2 325,00 | | 5 180,00 | |
| | TOTAL PAGE | | 762 080,72 | | 903 093,68 |

| COMPTES | LIBELLE | EXERCICE 2019 | | EXERCICE 2018 | |
|---------|--|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| | | | | | |
| | Report | | 762 080,72 | | 903 093,68 |
| | PRODUITS FINANCIERS | | 4 518,49 | | 6 289,27 |
| 761000 | REVENUS DES PLACEMENTS FINANCIERS | 4 478,19 | | 6 248,38 | |
| 761600 | INTERETS DES COMPTES CREDITEURS | 0,00 | | 0,00 | |
| 768000 | AUTRES PRODUITS FINANCIERS | 40,30 | | 40,89 | |
| | PRODUITS EXCEPTIONNELS | | 7 879,97 | | 11 788,40 |
| 772000 | PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR | 4 187,61 | | 9 333,00 | |
| 775000 | PRODUITS DE CESSION DES ELEMENTS D'ACTIFS | 1 100,00 | | 1 402,80 | |
| 777000 | QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS | 2 592,36 | | 1 052,60 | |
| 778800 | PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS | 0,00 | | 0,00 | |
| | REPRISES | | 889,85 | | 37,80 |
| 781500 | REPRISE SUR PROVISIONS RISQUES ET CHARGES | 847,85 | | 0,00 | |
| 781740 | REPRISE SUR PROVISIONS DEPRECIATION CREANCES | 42,00 | | 37,80 | |
| | TRANSFERT DE CHARGES | | 538,13 | | 2 506,55 |
| 791000 | TRANSFERT DE CHARGES DE GESTION | 283,13 | | 2 291,55 | |
| 791010 | FRAIS ADMINISTRATIFS | 255,00 | | 215,00 | |
| 791200 | TRANSFERT IJSS | 0,00 | | 0,00 | |
| | TOTAL GENERAL | | 775 907,16 | | 923 715,70 |
| | Contributions volontaires en nature | | | | |
| | Bénévolat | 3 767,00 | | 4 257,00 | |
| | Prestations en nature | | | | |
| | Dons en nature | | | | |
| | Total des produits | 3 767,00 | 0,00 | 4 257,00 | 0,00 |

📍 31, rue Jules Noël - 87000 Limoges

☎ 05 55 06 34 77

✉ contact@federation-peche87.com

🌐 www.federation-peche87.com

📘 www.facebook.com/federation.peche.87

📷 www.instagram.com/federation.peche.87

Rédaction et création : FDAAPPMA87

Mise en page et impression : APCL Services -
GDS Imprimeurs

Crédits photos : FDAAPPMA87 -
Jean Desmaison - Freepik

